

2021-2026

**Procès-verbal n° 38b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 4 novembre 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: Mme Camille Goy

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures.

Présence de 68/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (12): Mmes et MM. Charles de Reyff, Fabienne Etter, Ana Teresa Fontes Martins, Océane Gex, Adeline Jungo, Fabienne Menétrey, Elena-Lavinia Niederhäuser, Léo Sapia, Giulia Tognola, Jean-Thomas Vacher, Pascal Wicht et Jean-Pierre Wolhauser.

Absent·e·s: –

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Raphaël Casazza (en remplacement de M. Jean-Pierre Wolhauser), Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Philippe Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir la séance de relevée.

1. Communications de la présidente

La présidente. Il m'a été demandé de vous rappeler qu'il est interdit de manger dans cette salle.

Je vous donne la liste des personnes excusées pour ce soir (cf. supra).

8. Décision quant à la transmission des postulats (suite):

- n° 202 von Frau und Herr Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP) mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren"

Steiert Thierry, syndic. Der Gemeinderat akzeptiert die Überweisung dieses Postulats zur Prüfung.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Die Stadt Freiburg ist seit vielen Jahren ein Vorbild. Sie ermöglicht Kindern ein breites, kostenloses und qualitativ hochwertiges Angebot an ausserschulischen Aktivitäten. Sport, Musik und künstlerische Kurse tragen entscheidend zur Chancengleichheit und zur ganzheitlichen Entwicklung unserer Kinder bei.

Seit drei Jahren jedoch zeigt das Anmeldesystem grosse Schwächen. Viele Familien berichten von wiederkehrenden Problemen. Die Plattform ist regelmässig überlastet, sie stürzt ab oder verzögert. Eltern, die, während der Anmeldezeit arbeiten, gerade nicht online sein können oder nur über eine instabile Internetverbindung verfügen, sind klar benachteiligt. Manche Kinder erhalten mehrere Wunschkurse, andere gehen ganz leer aus.

Früher hatten Kinder, die im Vorjahr keinen Platz erhalten haben, eine faire zweite Chance. Heute ist dies nicht mehr so und zudem fehlt eine Warteliste. Deshalb bleiben freiwerdende Plätze oft ungenutzt, obwohl andere Kinder gerne daran teilgenommen hätten.

Diese Punkte zeigen deutlich: Das System ist weder stabil noch gerecht. Es widerspricht dem Grundgedanken, dass alle Kinder – unabhängig von ihrem Hintergrund – dieselben Chancen haben sollten.

Notre postulat ne demande donc pas une révolution. Il s'agit de simples améliorations pratiques. Nous demandons des optimisations techniques et organisationnelles, afin que le portail soit stable et convivial. Nous proposons une répartition plus équitable, afin que le plus grand nombre d'enfants puisse en bénéficier. Nous demandons l'introduction d'une liste d'attente transparente, pour que les places libérées puissent être réattribuées. Nous exigeons le retour à une priorisation pour les enfants qui n'ont pas encore obtenu de place.

Il ne s'agit pas de rendre le système plus compliqué. Au contraire. Il doit devenir plus juste, plus transparent et plus inclusif.

Je vous prie donc d'accepter ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 0 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 202 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger et Florian Müller.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 5 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 203 de Mmes Sonja Gerber (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Profiter des arrêts de bus pour faire connaître les événements de la Ville"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Gerber Sonja (PS). Imaginez-vous à attendre à votre arrêt de bus le regard distrait, lointain et si, au lieu d'une publicité commerciale, vous découvriez l'annonce d'un concert, d'une prochaine exposition ou d'une fête de quartier?

Bushaltestellen sind Orte, an denen Menschen täglich vorbeikommen und warten. Sie bieten auch Gelegenheit, Aufmerksamkeit zu schenken, die wir für die Gemeinschaft nutzen könnten. Heute sind diese Flächen vor allem mit Werbeplakaten bedeckt.

Or, pourquoi ne pas réserver une partie de ces surfaces à des informations d'intérêts publics pour mieux faire connaître les événements organisés par la Ville ou ses partenaires locaux? Par le présent postulat, mes collègues V. Kohler, O. Gex et moi-même demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'équiper les arrêts très fréquentés de tableaux d'affichage analogiques ou électroniques qui seraient régulièrement mis à jour.

Die Idee ist simpel:

- mehr Sichtbarkeit für kulturelle und sportliche oder vereinsbezogene Aktivitäten;
- eine lokale Information, die für alle zugänglich ist.

Bref, il s'agit de profiter de nos arrêts de bus en tant que relais d'information citoyenne et culturelle. Nous vous invitons à soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 64 membres ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 203 de Mmes Sonja Gerber, Valérie Kohler et Océane Gex.

Ont voté en faveur de la transmission: 64 Aebrischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

- n° 204 de MM. Florian Müller (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de permettre à la Ville de Fribourg d'accorder des cautionnements pour des prêts hypothécaires de rang postérieur à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Müller Florian (PS). Fribourg souffre d'un manque d'offres de logements de qualité et abordables, en particulier pour les familles. Comme l'exemple de nombreuses villes le montre, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent jouer un rôle clé dans la construction de logements abordables. Pourtant, à Fribourg, leur part reste honteusement faible, principalement en raison du manque de soutien financier de la Ville.

Le Conseil communal a récemment adopté une nouvelle politique de l'habitat et du logement, que nous saluons vivement. Toutefois, le financement reste l'un des principaux obstacles à la construction de logements abordables. C'est pourquoi, par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal de faciliter ce financement en s'inspirant du modèle zurichois.

Ce système peut peut-être sembler compliqué, mais il est dans son principe à la fois simple et efficace. La Ville se porte garantie auprès des caisses de pension pour les prêts hypothécaires de rang postérieur destinés aux projets des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Cela permet aux caisses de pension d'octroyer des crédits à des taux avantageux, allant jusqu'à 94% de la valeur du bien, sans prendre beaucoup de risques. Grâce à ce mécanisme, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent financer et construire des logements abordables.

Ce modèle a fait ses preuves à Zurich depuis plus de 100 ans, permettant la construction de nombreux logements abordables. Ce soutien est peu coûteux pour la Ville et convainc tant les politicien·ne·s de gauche que ceux de droite. Avec ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité d'introduire un système similaire à Fribourg.

Il s'agit d'un modèle gagnant-gagnant pour tou·te·s: les coûts financiers pour la Ville sont faibles, la caisse de pension bénéficie d'un placement sûr, et les maîtres d'ouvrage d'utilité publique obtiennent des conditions de financement favorables. Au final, ce sont les habitant·e·s qui bénéficient de logements de qualité et abordables.

Nous vous remercions pour votre soutien à ce postulat.

Grin Grégory (PLR). La machine à postulats sur le logement tourne à plein régime, au point que l'on se demande si elle n'est pas en surchauffe. On apprécie l'énergie, mais il faudrait peut-être éviter la surenchère. Cela dit, le constat de départ est juste: la ville manque de logements de qualité et abordables, surtout pour les familles.

Là où nous divergeons, c'est sur la solution proposée. Le postulat demande en effet au Conseil communal d'étudier la possibilité pour la Ville d'accorder un cautionnement pour des prêts hypothécaires de rang postérieur octroyés par la Caisse de pension de la Ville ou par d'autres institutions financières. Autrement dit, la Ville prendrait à sa charge un risque financier qui devrait rester du ressort des banques et des caisses de pension. Si un projet échoue, c'est la collectivité qui paie.

Sur le plan technique, rappelons aussi qu'un tel cautionnement est un engagement hors-bilan: il ne figure pas directement comme une dette dans les comptes, mais il augmente bel et bien l'exposition financière de la Ville. C'est une manière de repousser le problème à plus tard... jusqu'au jour où il devient une charge réelle.

Pour nous, le rôle de la Ville n'est pas de se transformer en banquier-garant. Notre responsabilité est de créer des conditions favorables à la construction et à la diversité de l'offre: simplifier les procédures, planifier et densifier intelligemment, mobiliser le foncier communal, et surtout établir un cadre clair et transparent pour les coopératives d'habitation, qui peuvent être un outil intéressant si elles sont bien encadrées.

En résumé: nous partageons le diagnostic, mais pas l'outil proposé. La majorité du groupe libéral-radical estime qu'il n'est ni responsable, ni prudent de transmettre ce postulat. Nous préférons concentrer les efforts sur des solutions réalistes, solides et adaptées aux compétences réelles de la Ville.

Vote

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 19 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 204 de MM. Florian Müller et Laurent Woeffray.

2021-2026 – Procès-verbal n° 38b de la séance ordinaire du Conseil général
du 4 novembre 2025

Ont voté en faveur de la transmission: 39 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 19 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 7 Andrea Diana (Vert·e·s), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA)

- n° 205 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé: "Fribourg, commune sans pesticides? Demande d'étude sur la possibilité de renoncer complètement à l'usage de pesticides chimiques par la commune de Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vonlanthen Marc (PS). Je pense que le texte du postulat est relativement clair. Jusqu'ici, la Commune de Fribourg utilise encore des pesticides chimiques, essentiellement pour le traitement des néophytes envahissantes. C'est une manière de procéder qui est en avance par rapport à ce que pratiquent certaines communes. Néanmoins, nous estimons qu'il est possible d'aller encore plus loin et de renoncer définitivement à l'usage des pesticides chimiques.

Pour ce qui est de la question des néophytes envahissantes, qui exercent effectivement également une pression sur la biodiversité, nous sommes d'avis qu'il est possible d'avoir un plan de gestion de ces espèces-là, qui nous permette de pondérer la façon dont on peut les traiter en fonction des risques de dissémination et, éventuellement, d'avoir recours à d'autres méthodes. Jusqu'ici, on a une politique de gestion des risques qui laisse toujours une zone d'interprétation qui, au fil des années et des pratiques différentes, nous fait prendre aussi le risque que ces produits-là soient employés plus que nécessaire. Des alternatives existent et nous vous recommandons de faire ce dernier pas qui permettra de libérer la Ville de Fribourg de l'usage des pesticides chimiques.

Casazza Raphaël (PLR). Le groupe libéral-radical a discuté avec intérêt du postulat n° 205. Il partage l'objectif des postulants de ne plus utiliser des pesticides et herbicides et d'avoir une commune le plus proche possible de la nature. Cela dit, et comme le disent si bien les postulant·e·s, il y a encore de nombreuses espèces invasives et envahissantes et néophytes qui nuisent grandement à notre biodiversité. Il faut parfois choisir entre la peste et le choléra. Bien entendu, il faut sensibiliser nos jardinières et jardiniers à utiliser des moyens "softs", thermiques ou mécaniques, pour lutter contre ces espèces invasives et je ne doute pas que cela se fait déjà. Je ne suis pas jardinier, mais il faut laisser aux jardinières et jardiniers de la Ville une petite marge de manœuvre et parfois, on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs.

En conclusion, les pesticides ne doivent pas être interdits mais utilisés avec parcimonie et uniquement en dernier recours et de manière exceptionnelle, lorsque les autres moyens sont inefficaces. Je tiens encore à rassurer les postulant·e·s que, les principales routes de notre ville étant raccordées à notre belle STEP de Fribourg, les eaux polluées et qui contiendraient notamment des pesticides ou herbicides, eh bien ces eaux usées seront bientôt traitées par un nouveau procédé de traitement des micropolluants par ozonation, un procédé qui élimine ces pesticides, à condition que l'autorisation de construire soit rapidement délivrée par la préfète de la Sarine; sachant que selon la planification cantonale du SEn, la mise en service de ce nouveau traitement des micropolluants aurait dû avoir lieu en 2025!

En conclusion, le groupe libéral-radical vous invite à ne pas surcharger l'administration en cette période d'inflation des objets parlementaires.

La présidente. M. M. Vonlanthen, je vois votre demande de prise de parole, mais par équité de traitement avec ce que j'ai fait hier soir, nous allons rester ce soir à une prise de parole par postulant·e. Bien sûr, d'autres postulant·e·s ou d'autres membres de votre groupe peuvent prendre la parole, comme cela a été fait hier soir. Je vous rappelle que si vous trouvez que cette manière de faire n'est pas conforme au règlement, vous pouvez saisir le Bureau pour que l'on en discute, mais par équité de traitement, je vais faire la même chose ce soir.

Rugo Claudio (PA). Madame la présidente, je m'excuse pour hier soir, je ne vous ai pas fait de quartier.

Je rappelle aux nouveaux arrivés au Conseil général, surtout au sein du groupe des Vert·e·s, que l'on avait déjà eu un postulat similaire il y a quelques années en arrière. On parlait du glyphosate à l'époque. Je crois que c'est la Commune qui pourrait préciser le nombre exact de litres encore utilisés en 2024 et 2025.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 12 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 205 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et David Ruffieux.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 12 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kriensbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 2 Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 206 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fanny Delarze (PS), François Miche (PS), Béa Cheda (CG) et Grégory Grin (PLR) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de réserver des locaux pour les associations dans le bâtiment Vuille"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Miche François (PS). Après bien des années, notre Conseil communal a décidé de faire revivre le projet Vuille au moyen d'emplois ambitieux. Il a même décidé de repenser l'utilisation des espaces. Les associations sont des éléments de cohésion sociale et nous pensons surtout à celles ayant un but non lucratif et d'utilité publique. Nous souhaitons les soutenir dans leur besoin d'infrastructures. Cela permettrait aussi un peu de mixité au sein de ce bâtiment.

Vote

Le Conseil général décide, par 59 voix contre 4 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 206 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen, Fanny Delarze, François Miche, Béa Cheda et Grégory Grin.

Ont voté en faveur de la transmission: 59 Aebrischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Violí Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woerffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 3 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 207 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "La première heure de piscine gratuite à Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous propose de ne pas transmettre ce postulat. Quant à sa recevabilité, nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet, mais on aurait même pu se poser la question, puisque le postulat, entre les lignes, laisse sous-entendre que c'est de la piscine de la Motta dont il est question, puisque l'on prend pour exemple pour cette démarche la piscine du Marzili à Berne, soit une piscine extérieure qui correspond à celle de la Motta qui n'est pas en possession de la Ville, mais qui est une SA de droit privé. Par conséquent, dans ce sens-là, ça serait irrecevable. Toutefois, si ça touche les autres piscines de la ville, notamment la piscine du Levant, ainsi que les autres piscines qui sont en propriété de la Ville, comme c'est le cas de celle de Jolimont, par exemple, il n'est pas envisageable et non plus pas praticable d'introduire une première heure gratuite.

Rugo Claudio (PA). Être maître de nos choix au niveau du sport, c'étaient les propos de M. le syndic hier soir. Il ne voulait pas que le sport soit discuté plus haut. Ce soir, il ne veut pas que le sport soit discuté ici, il veut que ça soit la piscine de la Motta. M. P.-O. Nobs est le président du Conseil d'administration. Justement, la boutade, c'était sous forme de boutade, offrir la piscine, ça peut être celle de la Motta, ça peut être celle du Levant, ça peut être la prochaine de 50 mètres, etc., ça peut être toutes les piscines. La comparaison, elle est fortuite, mais j'y viendrai après.

J'aurais pu demander combien coûtent les caissières de la piscine de la Motta et combien on encaisse à la Motta et faire mathématiquement des propositions. J'en viens à l'anecdote. Quand j'étais tout petit, ma maman me donnait CHF 1.40 pour aller à la Motta, plus CHF 0.50 l'entrée. CHF 0.70 pour aller, CHF 0.70 pour le retour. Je n'avais pas encore tous les préceptes du Dalaï-Lama et j'allais à pied m'acheter des bonbons et je retournais en bus. C'était du temps où la piscine coûtait CHF 0.50. Pour ceux qui se rappellent, on sautait du petit pont et on se râpait le torse dans les petits bains. J'habitais le fin fond du quartier du Jura. Aujourd'hui, les enfants peuvent aller gratuitement grâce au choix du Conseil général. Ils ont l'abonnement gratuit. Par contre, ils doivent payer de plus en plus, l'entrée de la Motta est CHF 2.-.

Est-ce que nous voulons des enfants qui prennent le bus et qui paient une piscine ou est-ce que...

La présidente. M. C. Rugo, vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole.

Rugo Claudio (PA). Alors je termine. Pour moi, il s'agit d'offrir les entrées de la piscine comme la Ville de Berne que j'allais citer. Quand j'ai cherché l'entrée des piscines à Berne, je pensais que le Marzili était le seul endroit gratuit, mais toutes les piscines de Berne sont gratuites.

La présidente. M. C. Rugo, je vous coupe la parole et j'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Vote

Le Conseil général refuse, par 50 voix contre 8 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 207 de M. Claudio Rugo.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 8 Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC)

Ont voté contre la transmission: 50 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 8 Andrea Diana (Vert·e·s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Jordan Simon (CG), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert·e·s), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

- n° 208 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Marine Jordan (PS), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Simon Jordan (CG), Simon Murith (Le Centre/PVL) et David Papaux (UDC) intitulé: "Etudier la possibilité de repenser la salle des fêtes de Saint-Léonard et de développer une salle multifonctionnelle semi-publique sur le site sportif de Saint-Léonard"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Krienbühl David (PLR). Je souhaite attirer votre attention sur l'importance et le potentiel du postulat n° 208 concernant la salle des fêtes Saint-Léonard et le développement d'une salle multifonctionnelle semi-publique sur le site sportif de Saint-Léonard. Aussi, je remercie tous les codépositaires de ce postulat: Marine Jordan, Josée Cattin Kuster, Simon Jordan, Simon Murith et David Papaux.

Le site de Saint-Léonard est un pôle central de la vie associative, sportive et culturelle de notre ville. Il est fréquenté quotidiennement par des clubs, des associations et des citoyen·ne·s de tous âges. Or, les infrastructures actuelles, et en particulier la salle des fêtes, ne répondent plus aux besoins contemporains. Nous avons donc une opportunité unique de repenser ce site de manière globale, pour le rendre plus fonctionnel, attractif et ouvert à un large public.

Le potentiel de mutualisation avec la future piscine et l'intégration de la parcelle récemment acquise du café-restaurant Saint-Léonard permettent de concevoir un pôle sportif et culturel cohérent, moderne et attractif, capable de répondre aux besoins actuels, mais surtout futurs de notre ville.

Transmettre ce postulat, c'est donner au Conseil communal la possibilité de réfléchir de manière globale et stratégique, d'étudier la faisabilité de ce projet ambitieux et de nous présenter un rapport clair avec des options concrètes. C'est une étape essentielle pour préparer l'avenir de Fribourg et de sa région.

Je vous invite donc à soutenir la transmission de ce postulat.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Autant le dire d'emblée, le groupe des Vert·e·s est, dans sa grande majorité, peu convaincu par l'idée de ce postulat. Charge donc à ses auteurs de bien vouloir répondre à nos interrogations. Pourquoi privatiser un bien public? La salle communale de Saint-Léonard est au cœur d'un site stratégique, vous l'avez dit. Alors pourquoi vouloir en confier la gestion, même partiellement, à des acteurs privés? Quels avantages la collectivité pourrait-elle bien en retirer? Pour les Vert·e·s, privatiser, même partiellement, la salle des fêtes, c'est renoncer à notre capacité à décider de son usage selon l'intérêt général. La privatiser, c'est en perdre le contrôle. Nous peinons ensuite à saisir l'intention des auteurs. Faut-il en faire une salle multifonctionnelle? N'est-ce pas déjà le cas? Faut-il en faire un espace pour l'organisation de manifestations sportives et de stages d'entraînement? Faut-il en faire une salle dédiée, je cite, au sport, à l'économie et à la culture et avec quelle priorité dans ce cas? Faut-il encore en faire un centre dédié à la médecine du sport, avec quel financement vu la situation budgétaire tendue de l'Hôpital et de l'Université? Ces acteurs ne seraient-ils pas plus pertinents sur un cofinancement de la future piscine? Et d'ailleurs, comment

s'assurer qu'une redéfinition de la mission de la salle communale de Saint-Léonard n'entrera pas en concurrence budgétaire avec ce qui s'annonce être l'un des projets les plus faramineux pour la commune dans les prochaines années, que nous appelons tou·te·s, du moins en majorité, de nos vœux?

Vous l'aurez compris, le scepticisme est latent au sein de notre groupe. Il s'est mis en critique lorsque l'on imagine les conséquences d'une gestion privatisée, même partielle, de ce bien communal. Les petits clubs risquent fort de se voir marginalisés au profit des mêmes clubs qui bénéficient déjà des infrastructures les plus avantageuses. Nous ne défendons pas cette politique de promotion du sport et c'est pourquoi, faute de plus de convictions, notre groupe refusera à priori la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général refuse, par 31 voix contre 27 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 208 de Mmes et MM. David Krienbühl, Marine Jordan, Josée Cattin Kuster, Simon Jordan, Simon Murith et David Papaux.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 Aebrischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG)

Ont voté contre la transmission: 31 Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jolissaint Robin (PS), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Noll Bettina (Vert·e·s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 10 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Cheda Béa (CG), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG), Piller Nadège (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 209 de Mme et M. Robin Jolissaint (PS) et Fanny Delarze (PS) intitulé: "Etudier la possibilité de couvrir le carrefour Richemond d'une œuvre textile artisanale pour faire de l'ombre, réduire l'îlot de chaleur et embellir la ville"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude.

Delarze Fanny (PS). Avec M. Robin Jolissaint, nous vous proposons une installation artistique par-dessus la nouvelle interface Richemond. Cette dernière, dans sa nouvelle configuration, donne lieu à des chaleurs exagérées lors des jours d'été. Cela est dû au manque d'ombre combiné à la grande surface bitumée et au trafic d'engins motorisés.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de couvrir la surface de l'interface avec une œuvre textile sur les hauteurs, dans le but de rendre le passage agréable pour les personnes la traversant à pied lors des jours plus chauds. Imaginez passer sous une tenture aérienne, colorée, translucide, avec des motifs abstraits ou figuratifs qui rappellent la ville de Fribourg, donnant juste assez d'ombre pour traverser le croisement aisément ou pour flâner sur le bord en attendant de prendre un train. Cela ferait de l'interface Richemond un lieu accueillant pour les personnes de passage à Fribourg. Cette œuvre textile pourrait aussi avoir un but socio-éducatif et être réalisée par le biais d'un appel à projets pour les artistes avec soit des classes, des associations de quartier ou des échanges intergénérationnels de savoir-faire. Pour que le passage de Richemond soit plus sain et agréable en temps d'été, nous vous proposons d'accepter la transmission de ce postulat.

Grady Véronique (PLR). L'intention de créer de l'ombre pour lutter contre les îlots de chaleur est louable, mais au carrefour Richemond, la solution proposée n'est pas réaliste. Le postulat prévoit en effet d'utiliser les mains et câbles des trolleybus comme attache. Ces équipements sont sous tension, dimensionnés pour la caténaire et la signalisation, pas pour des charges que provoquent le vent, la pluie ou la neige à des toiles. Toutes prises supplémentaires créent un risque pour la stabilité, la sécurité et l'exploitation des TPF. L'exemple cité de la canopée textile à Malaga concerne une rue sans caténaires. Il n'est donc pas transposable à un carrefour de transports publics. S'ajoutent d'autres points comme la sécurité incendie et l'accès pompiers, les coûts d'investissements et de maintenance récurrents, pour ne citer qu'eux. Pour ces raisons, le groupe libéral-radical s'opposera malheureusement à la transmission de ce postulat.

Page Maurice (CG). Je m'exprime en mon nom personnel. Je suis tout à fait favorable à des projets originaux, mais je ne suis pas très favorable à des projets farfelus. Là, il faut bien dire, c'est quelque chose de farfelu. Le carrefour de Richemond est un lieu de passage, ce n'est pas un lieu où les gens stationnent. Si les gens veulent être à l'ombre, ils y vont en passant dessous, puisqu'il y a le souterrain. Marche à l'ombre! Voilà, c'est ça. Si on veut vraiment faire ça, pourquoi pas, mais il faudrait choisir un endroit beaucoup plus adapté tel que la place Georges-Python, les Grand-Places ou la Planche-Supérieure. En soi oui, mais le carrefour Richemond a quand même été transformé à grands frais. Il fonctionne et je dois reconnaître qu'il y a une belle convivialité entre les usager-e-s. C'est assez étonnant même. Je ne vois vraiment pas ce qu'une idée de ce genre pourrait apporter.

Rugo Claudio (PA). Je suis entièrement d'accord avec M. M. Page. Pour compléter, c'est une guitare sur le dos avec Michel Blanc, marche à l'ombre, je crois.

Vote

Le Conseil général décide, par 27 voix contre 26 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 209 de Mme et M. Robin Jolissaint et Fanny Delarze.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 26 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 15 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 210 de Mmes et M. Sophie Delaloye (PS), Immaculée Mosoba (PS) et Robin Jolissaint (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public, en particulier dans le secteur de la gare"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Delaloye Sophie (PS). Ce postulat est né d'un constat récurrent que de nombreuses Fribourgeoises nous ont partagé de manière directe, notamment lors d'une récente édition de la grève féministe. Se déplacer autour de la gare le soir, en tant que femme ou personne discriminée, reste une source d'inquiétude. Ce sentiment d'insécurité ne repose pas forcément sur une agression vécue mais plutôt sur un ensemble de signaux urbains, sociaux, sensoriels, parfois invisibles qui, mis bout à bout, créent une atmosphère dissuasive. Nous savons aujourd'hui, plusieurs recherches le confirment, que les réponses classiques qui font appel à plus de policiers ou plus de caméras de surveillance ne font souvent qu'accroître la méfiance, en particulier pour des personnes qui ont vécu des formes de contrôle, de stigmatisation ou de violence institutionnelle.

D'autres villes, comme par exemple Yverdon-les-Bains, expérimentent déjà des approches bien plus globales et humaines. Elles misent sur l'aménagement participatif, la médiation sociale, l'animation culturelle ou encore la transformation des espaces selon une lecture de genre et d'urbanisme. Pourquoi ne pas faire de Fribourg une ville pionnière sur ces questions?

Concrètement, nous demandons au Conseil communal d'identifier les zones problématiques en se basant sur les vécus réels des femmes et des personnes discriminées, de développer un concept transversal à la croisée de l'urbanisme, de la cohésion sociale et de la culture pour améliorer le sentiment de sécurité, en particulier autour de la gare et de le faire sans tomber dans une logique de sécurisation anxiogène mais au contraire, en créant des espaces plus vivants, plus inclusifs.

Nous proposons quelques pistes telles que revoir l'éclairage, le mobilier, la végétation, encourager la présence bienveillante par des événements et de la médiation, co-construire avec les associations locales, mener des campagnes de sensibilisation.

Ce postulat n'est en aucun cas une dénonciation, mais une invitation à penser autrement à la sécurité, à écouter les premières et les premiers concerné-e-s et à oser une ville où tout le monde se sent vraiment bien à toute heure. Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous soutiendrez la transmission de ce postulat.

Krienbühl David (PLR). Nous sommes à la fois un peu surpris... et pas du tout par ce postulat. Surpris, car à quelques semaines des élections, le PS ressort une nouvelle "potion magique" pour régler des problèmes complexes. Pas surpris, car le constat, vous l'avez dit – le sentiment d'insécurité dans le secteur de la gare – est partagé depuis longtemps par la majorité des habitant·e·s, commerçant·e·s et usager·ère·s.

Ce secteur est la carte de visite de notre ville. La sécurité et l'ambiance qui y règnent sont essentielles, tant pour les Fribourgeois que pour les visiteurs d'un jour ou de plusieurs jours. Dans cet esprit, nous soutiendrons la transmission de ce postulat: la sécurité de l'espace public est un enjeu central.

Je rappelle également que cette même majorité a étonnamment refusé par le passé des instruments similaires provenant du camp de l'Entente (postulat n° 174 en janvier 2021 et la proposition n° 4 en octobre 2011). La cohérence aurait voulu un traitement constant de cette thématique.

Enfin, un mot sur la vidéosurveillance. Elle ne doit pas être taboue. Bien utilisée et encadrée, elle peut compléter la prévention, la médiation et l'animation de l'espace public.

En résumé, le constat est juste, la transmission sera soutenue par le groupe libéral-radical, et nous appelons à une action responsable et pragmatique plutôt qu'à des effets d'annonce.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 0 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 210 de Mmes et M. Sophie Delaloye, Immaculée Mosoba et Robin Jolissaint.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 7 Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC)

- n° 211 de Mmes et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL), Pascal Wicht (UDC), Hervé Bourrier (PS) et Valentine Mauron (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'étudier des moyens pour sensibiliser la population aux coûts réels des services publics"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous propose de refuser la transmission de ce postulat. Si l'intention de sensibiliser la population à un comportement responsable est en soi compréhensible, la démarche proposée, consistant à publier les coûts de certains comportements, voire de prestations n'est, de l'avis du Conseil communal, pas la bonne. Pour les problèmes de littering, la démarche pourrait être considérée comme pertinente, même si la comparaison avec certaines villes dans nos pays voisins n'a pas lieu d'être – j'en veux pour preuve que le maire de Rueil-Malmaison me posait un jour la question de savoir comment on s'y prenait à Fribourg pour avoir une ville si propre. Mais si l'on souhaite publier les coûts précis des prestations telles que les activités extrascolaires, il apparaît que l'on cherche, volontairement ou non, à culpabiliser les utilisateur·rice·s de ces prestations, plutôt que de les valoriser. Cet effet n'est pas désirable aux yeux du Conseil communal et il vous conseille donc de refuser la transmission de ce postulat.

Grady Véronique (PLR). Même si les services publics peuvent sembler gratuits, ils ont un coût important, assumé en grande partie par la collectivité.

La Ville de Fribourg dispose de 15 points de récolte dans les quartiers pour le dépôt de matériaux recyclables. Force est de constater que de nombreux autres déchets y sont régulièrement abandonnés dans les bennes, qui ne leur sont pas dédiées, ou à leurs abords. A titre d'exemple, et rien que pour l'année 2024, plus de 5'300 sacs-poubelle illégaux ont dû être ouverts pour identifier leurs auteurs.

Plusieurs interventions en plénum ont déjà souligné les problèmes de littering et des surcoûts significatifs qu'ils engendrent pour la collectivité. Certaines communes ont choisi la transparence pour sensibiliser la population. À Ville-d'Avray en France, les erreurs de tri coûtent environ 500'000 € par an. La Commune a donc décidé d'afficher publiquement cette "facture" dans une vingtaine d'emplacements répartis dans la ville.

Cependant, la question dépasse celle des incivilités. De nombreux services publics essentiels reposent sur un principe de solidarité. Les coûts réels supportés par la collectivité dépassent largement la contribution financière des usagers. Ces coûts sont souvent méconnus du grand public. Toujours chez nos voisins mais à Château-Thierry, une campagne de communication a ainsi mis en évidence ces écarts. On y apprend, par exemple, qu'un ticket de bus vendu 1.50 € n'est possible que parce que la collectivité finance 10.29 € par billet.

Ces démarches transparentes permettent d'informer et de responsabiliser la population pour ce qui concerne les coûts du littering. Elles valorisent aussi l'effort public et l'attractivité de la ville de Fribourg dans des domaines tels que l'école ou les transports.

Notre objectif n'est pas de culpabiliser, ni de stigmatiser, mais d'éclairer. La transparence n'affaiblit pas le service public. Elle le crédibilise. Dire ce que coûtent nos services et ce qu'ils rapportent en qualité de vie, c'est respecter les habitant·e·s. Notre postulat propose une chose simple. Dire, de

façon lisible, combien coûtent certaines prestations. En données agrégées. Sans cibler qui que ce soit. La transparence des coûts renforce la solidarité, elle ne la fragilise pas. Chaque franc gaspillé pour du littering ou des erreurs de tri manque à nos priorités: l'école, la culture, la mobilité, la sécurité. Informer mieux, c'est déjà agir. C'est donner davantage de sens à l'effort collectif. Une ville qui explique mieux suscite une meilleure adhésion. Transmettre ce postulat, c'est donner aussi l'occasion au Conseil communal de faire ses choix.

Grin Grégory (PLR). Je viens d'entendre avec intérêt que le Conseil communal craint que ce postulat puisse "culpabiliser" la population. C'est un argument original, mais un peu surprenant à notre époque.

Nous vivons à l'ère de la donnée, des indicateurs, des tableaux de bord et du fact-checking. Les chiffres ne servent pas à faire culpabiliser — ils servent à comprendre, à piloter, à améliorer. Et d'ailleurs, la Ville de Fribourg sait très bien s'en servir: son dernier post Instagram n'est autre qu'un 85 en blanc sur fond bleu, soit le score obtenu au ré-audit Cité de l'énergie Gold. Apparemment, tout le monde était d'accord pour que ce chiffre fasse plaisir, pas pour qu'il fasse culpabiliser.

Le but de ce postulat n'est pas de faire la morale, mais de donner à voir la valeur réelle de nos services publics, de rendre visible ce que la collectivité finance pour le bien commun. C'est une démarche de transparence et de valorisation de l'action publique.

Et puis, soyons cohérents: la Ville s'est dotée ces derniers mois de nouvelles compétences en marketing urbain. Ce sont des recrutements assumés, faits dans un contexte où nos finances, elles, ne s'annoncent pas au beau fixe. Dire aujourd'hui que l'on ne saurait pas faire une campagne intelligente sans culpabiliser, ce serait quand même douter de la pertinence de ces recrutements et de la capacité de ces personnes à exercer leur métier.

Enfin, quand j'entends certains parler de "culpabilisation", j'ai envie de sourire. Ce sont souvent les mêmes qui, faute d'avoir de véritables contre-propositions face à des idées constructives, ne trouvent rien de mieux que nous accuser gratuitement de clientélisme. Et, visiblement, la transparence fait parfois plus peur que le manque d'information.

Alors non, ce postulat ne cherche pas à culpabiliser qui que ce soit. Il cherche simplement à rendre visible la valeur de ce que nous offrons collectivement. Et si cela dérange, peut-être que le problème n'est pas dans les chiffres... mais dans la façon dont on les regarde.

Rugo Claudio (PA). CHF 50.-, ça vous dit quelque chose? C'est le prix à payer si on jette un mégot par terre. CHF 200.-, est-ce que ça dit quelque chose à quelqu'un? C'est le prix à payer si on urine en ville de Fribourg. J'ai des amis qui ont déjà été amendés.

Sac-poubelle: c'est une des propositions du Parti des Artistes pour les prochaines communales. Enlever la taxe poubelle sur la ville de Fribourg – pour une fois, je suis d'accord avec M. T. Steiert, est-ce que j'ai le droit de le dire, Mme la présidente? – je suis d'accord. Je trouve que vous faites un peu vos Calimero à droite. Vous pleurez, on n'a déjà plus d'argent. Ce n'est pas du tout le cas, il y en a encore, les bourses sont pleines, ne vous en faites pas.

Par rapport aux déchets: le consommateur paie une taxe quand il achète, il paie ses impôts, les gens de la déchetterie sont déjà payés par ses impôts. Le consommateur paie une taxe encore quand il va déposer et il paie encore quand il met dans le sac bleu. Donc, il paie quatre fois une simple chose. Je crois que j'en ai terminé pour tout cela. Je ne sais plus si je dois dire oui ou non, je vais réanalyser l'affaire.

Mendez Monica (Vert·e·s). Notre groupe est dans sa majorité opposé à la transmission de ce postulat. En effet, nous comprenons l'intention de départ mais doutons que cette mesure atteigne réellement son objectif, c'est-à-dire de changer le comportement des gens.

Tout d'abord, concernant l'argument de la transparence, toutes les dépenses de la commune figurent dans les comptes et dans le budget qui sont publiés et qui sont en plus accompagnés d'un message explicatif.

Lorsque l'on fait appel à un service public dont le financement repose sur la solidarité, c'est que l'on en a besoin. Afficher le coût réel d'une subvention ou sa contribution solidaire, en particulier des offres en matière de crèche comme mentionné dans le postulat, comporte un risque réel de générer un sentiment de culpabilisation, voire de stigmatisation des bénéficiaires plus précaires. Nous ne souhaitons pas que la population puisse se sentir mal à l'aise de bénéficier de prestations auxquelles elle a droit.

Pour sensibiliser certains publics cibles quant à leurs comportements, il serait plus judicieux de mobiliser ce qui génère un sentiment d'appartenance et de travailler sur les valeurs.

Si l'on considère la responsabilité individuelle comme devant faire l'objet d'une politique d'investissements ciblés, nous estimons que ce postulat est incomplet. L'exemple du littering et du principe de pollueur-payeur est le plus significatif. Ne serait-il pas également judicieux de prendre en compte l'inaction des industriels pour limiter leur production d'emballages en excès?

Enfin, cette analyse de coûts ne comprend pas celui des externalités négatives. Combien coûte la pollution ou le bruit généré par le trafic individuel motorisé à la santé publique lorsque l'on habite en ville? Combien coûte l'impact sur la santé de la présence de PFAS dans l'eau potable? Voilà les coûts que les Vert·e·s voudraient connaître. Ce sont ceux qui devraient être mis en exergue et connus de tou·te·s pour orienter en priorité les politiques publiques.

C'est pour toutes ces raisons que la majorité du groupe ne soutiendra pas la transmission de ce postulat.

Vonlanthen Marc (PS). Le présent postulat souhaite responsabiliser la population de la ville quant au coût réel du service public, notamment en lien avec certaines incivilités. Ainsi, un parent allant chercher son enfant après les devoirs surveillés, la surveillance devrait lui communiquer le coût réel de cette prestation dont elle a besoin pour concilier vie familiale et professionnelle. Puis, en rentrant en bus avec son enfant, elle serait confrontée à une nouvelle information lui indiquant le coût réel de son inévitable déplacement. En empruntant finalement le trottoir pour regagner son domicile, une dernière information la responsabiliserait sur les coûts d'entretien du trottoir. Pire, devrait-on aussi communiquer à quiconque requiert l'aide sociale le coût réel du traitement de son dossier? C'est

aussi une prestation publique, cela tombe donc bien dans le périmètre du postulat. Nous ne voulons pas d'une telle société.

Le groupe socialiste est d'avis que l'on peut responsabiliser lorsqu'un choix existe. Il est, par exemple, utile de responsabiliser un consommateur sur la provenance de ses produits alimentaires. Le service public n'est pas un bien de consommation, il répond à une certaine forme de nécessité définie, légalisée et financée par la société elle-même. Ainsi, le groupe socialiste s'opposera fermement à ce postulat qui demande une vaste campagne de sensibilisation et de transparence sur les coûts supportés par la collectivité. Responsabiliser un consommateur, oui, culpabiliser un bénéficiaire d'une prestation d'utilité publique, non merci.

Vote

Le Conseil général refuse, par 40 voix contre 24 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 211 de Mmes et MM. Véronique Grady, Grégory Grin, Simon Murith, Pascal Wicht, Hervé Bourrier et Valentine Mauron.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 24 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

Ont voté contre la transmission: 40 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 3 Jordan Simon (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

9. Divers

A. Nouvelle résolution

- n° 8 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS), Samuel Jordan (PS), Margot Chauderna (Vert-e-s), Léo Sapia (Vert-e-s), Maurice Page (CG), Raphaël Casazza (PLR) et Simon Murith (Le Centre/PVL) intitulée: "Fribourg doit accueillir les enfants blessés de Gaza!"

Jordan Marine (PS). Ce soir, nous vous soumettons une résolution qui porte sur l'accueil d'enfants vivant dans un contexte que de nombreux experts juridiques qualifient de génocide. Il s'agit donc d'enfants pris dans une violence d'une intensité et d'une brutalité inouïes.

Nous avons pu entendre une élue cantonale lors d'une émission de la RTS minimiser cette opération humanitaire en parlant d'une minorité de 20 enfants privilégiés. Mais derrière chaque chiffre, il y a un visage, un nom, une souffrance. Ces enfants ne sont pas des unités statistiques. Ce sont des êtres humains gravement blessés, innocents et vulnérables, qui ont un besoin urgent de soins que seuls nos hôpitaux peuvent leur offrir.

Depuis octobre 2023, nous avons longuement entendu nos autorités, à tous les niveaux, expliquer pourquoi il leur était difficile de s'intégrer dans le règlement de l'agression israélienne de Gaza. Il n'importe pas ici de revenir sur ces raisons. Cependant, nous avons ici une demande de la Confédération en pleine ligne avec la tradition humanitaire et de neutralité de notre pays. Il est incompréhensible d'y apporter une réponse négative.

Par cette résolution, nous voulons dire au Conseil d'État que cette décision nous remplit de honte. Nous voulons qu'il fasse preuve de l'humanisme le plus simple, le plus élémentaire: celui qui consiste à soigner un enfant blessé.

C'est un appel à la conscience et à la cohérence avec nos valeurs. C'est un appel à l'action, maintenant.

Je vous lis maintenant le texte de la résolution:

"Mobilisant plusieurs organisations telles que Médecins sans frontières, l'Organisation mondiale de la santé ou encore la REGA, la Confédération coordonne actuellement une opération humanitaire visant à évacuer des enfants blessés de la bande de Gaza afin qu'ils puissent recevoir des soins médicaux dont ils ont urgentement besoin. Dans ce cadre, la Confédération sollicite le soutien des cantons pour l'accueil et la prise en charge de ces enfants.

A la suite des attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, deux années de guerre et de souffrances ont plongé la région dans une crise humanitaire d'une ampleur dramatique. Les enfants en paient le plus lourd tribut, bien qu'ils ne soient en rien responsables de cette violence persistante et d'une rare intensité. Selon l'UNICEF – depuis le début du conflit à Gaza – au moins 64'000 filles et garçons ont été tués ou grièvement blessés. Dans certaines zones de la bande de Gaza, la famine sévit, tandis qu'à l'échelle de la Palestine, 3.3 millions de personnes – dont 1.7 million d'enfants – ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Dans le cadre de cette opération humanitaire coordonnée au niveau fédéral, le Conseil d'État du canton de Fribourg, destinataire de cette résolution, a fait savoir qu'il refusait d'accueillir des enfants de Gaza. Les motifs invoqués – d'ordre financier et relatifs à un prétexte manque de clarté sur la situation médicale de ces enfants – ne sauraient justifier un tel refus. Le Conseil d'État a avancé un coût de CHF 100'000.- par enfant; or, pour cinq enfants, la part annuelle par contribuable fribourgeois ne représenterait que CHF 2.50. Un tel argument financier est tout simplement inaudible. Il convient de rappeler que de nombreux autres cantons suisses ont accepté de participer à cette opération de solidarité.

Cette résolution du Conseil général de la Ville de Fribourg souhaite exprimer au Conseil d'État sa profonde consternation face à cette décision, qui manifeste une absence d'humanité et constitue une rupture grave avec la tradition humanitaire helvétique et fribourgeoise. Il rappelle en outre que la capitale cantonale abrite le siège de l'Institution suisse des droits humains (ISDH), ce qui rend cette position d'autant plus incompréhensible. Le Conseil général exprime également sa solidarité envers tous les civils de Gaza, particulièrement les enfants, ainsi qu'envers les familles israéliennes meurtries par les prises d'otage du 7 octobre 2023. Il déplore que le Conseil d'État se montre incapable d'un geste de solidarité pourtant à sa portée, en cohérence avec la neutralité et la tradition humanitaire de la Suisse, dont il est l'un des garants. En conséquence, le Conseil général de la Ville de Fribourg exhorte le Conseil d'État à revenir sur sa décision et à accueillir, dans les plus brefs délais, des enfants blessés de Gaza dans les établissements hospitaliers du canton.

Outre le Conseil d'État fribourgeois, cette résolution sera envoyée au Bureau du Grand Conseil fribourgeois et aux médias fribourgeois et suisses. De plus, la résolution sera également portée à la connaissance de la population fribourgeoise, par publication sur le site internet de la Ville de Fribourg et reproduction dans la prochaine édition du journal communal".

Chauderna Margot (Vert·e·s). On nous a dit que tout était fini, qu'il y avait un cessez-le-feu, que les flottilles étaient rentrées au port, que ça ne servait plus à rien de s'insurger. Des manifestations à Berne et à Genève ont été violemment réprimées, une voiture a foncé dans la foule assise à Lausanne. On attend désormais de nous que l'on détourne les yeux de Gaza et que l'on se taise. Mais rien n'est fini. L'armée israélienne a commis 194 violations de l'accord de cessez-le-feu à Gaza depuis son entrée en vigueur le 10 octobre. Et il faut encore et toujours rappeler que le terme exact n'est pas le mot guerre, comme il est d'ailleurs écrit dans cette résolution, mais bien le mot génocide, un génocide du peuple palestinien mené méthodiquement par le gouvernement Netanyahu depuis plus de deux ans, et encore. C'est si on ne prend pas en considération toutes les violences précédentes, l'apartheid, la colonisation, etc.

On nous a dit de nous calmer. On sait tous les complices de l'Etat d'Israël dont je ne ferai pas la longue liste mais dont le Conseil d'Etat fribourgeois vient de rejoindre le club sordide et honteux. Alors, nous, Conseil général de la Ville de Fribourg, devons prendre nos responsabilités et nous le faisons en lui adressant cette résolution. Fribourg doit accueillir des enfants palestiniens qui ont besoin d'un refuge et de soins, c'est une pure question d'humanité, on l'a dit. Ce n'est pas fini tant que la Palestine n'est pas libre, continuons la lutte. Merci aux militants, aux militantes et au collectif free Palestine.

Jordan Samuel (PS). "Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain, prendre un enfant par le cœur pour soulager ses malheurs, prendre un enfant comme il vient, prendre un enfant pour le sien". Je vous invite à écouter ou réécouter cette chanson d'Yves Duteil de 1977. Dans le monde dangereusement désincarné de 2025, sa brillante humanité rappelle deux évidences. Nous avons tou·te·s été un jour des enfants. Deuxièmement, les enfants, qu'ils soient les nôtres ou ceux des autres, sont notre richesse la plus précieuse.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). A titre personnel, je soutiendrai cette résolution mais je dois quand même dire que je trouve que le texte de la résolution est formulé de manière très partielle. C'est bien de souligner qu'il y a des cantons qui ont accepté l'accueil mais il y en a d'autres qui l'ont aussi

refusé. Nous vivons dans un pays avec une forte pluralité culturelle et différentes sensibilités politiques, comme on peut le constater avec les opinions qui sont exprimées sur ce conflit outre Sarine, d'autres opinions qui sont exprimées sur ce conflit en Suisse romande. J'ai été navrée de lire la formulation de la résolution concernant la prise à partie du Conseil d'État, qui représente l'ensemble de la population fribourgeoise. Plusieurs personnes ont exprimé des craintes par rapport à cet accueil.

Il y a plusieurs communications à propos de jugements, à propos d'enquêtes judiciaires qui sont en cours sur la montée de l'extrémisme en Suisse et qui inquiètent une partie de la population. Je trouve qu'effectivement, il y avait une pesée des intérêts à faire. Je ne partage pas le résultat de la pesée des intérêts opérée par le Conseil d'État, mais je trouve qu'il n'est absolument pas nécessaire d'employer les mots qui ont été employés. Enfin, concernant la prise de position de ma préopinante, je dois avouer que je suis un peu consternée par cette obsession de droit international qui est très partielle et qui concerne un Etat sur cette planète, sachant que depuis les deux dernières semaines, il y a plusieurs pays qui ont basculé dans le génocide et que je ne vois personne s'insurger pour eux. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Rugo Claudio (PA). Cette résolution tape sur les doigts du Conseil d'État, on est tous d'accord. Par contre, on a oublié de revenir sur la propre décision du Conseil communal. Le Conseil général voulait proposer CHF 40'000.-, il avait été accepté ici et puis le Conseil communal avait fait une mauvaise lecture. On s'en rend compte a posteriori. Il n'y a aucune excuse, aucun regret de la part du Conseil communal, on aimeraient aussi qu'il dise "peut-être cette fois on s'est trompé". Il y a souvent des points sur lesquels on n'est pas d'accord, mais là, je pense que ça aurait été l'occasion pour le Conseil communal de dire: "oui, on s'est trompé, on a eu une mauvaise lecture parce que d'autres villes, Genève, Lausanne, etc. ont été beaucoup plus généreuses". On peut taper sur les doigts des autres, mais il faut surtout balayer devant sa porte, devant notre porte, devant ma porte à moi et au Conseil communal.

Vote

C'est par 61 voix contre 0 et 5 abstentions que le Conseil général adopte cette résolution. Outre le Conseil d'État fribourgeois, cette résolution sera envoyée au Bureau du Grand Conseil fribourgeois et aux médias fribourgeois et suisses. De plus, la résolution sera également portée à la connaissance de la population fribourgeoise, par publication sur le site internet de la Ville de Fribourg et reproduction dans la prochaine édition du journal communal

Ont voté en faveur de la résolution: 61 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Violí Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 5 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Uldry José (UDC)

B. Nouvelle proposition

- n° 28 de Mmes et M. François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulée: "Demande visant à changer le règlement de police afin d'interdire les souffleuses de feuilles à essence"

Miche François (PS).

Développement de la proposition

Récemment, en modifiant le règlement de police, nous avons restreint l'usage des souffleuses de feuilles. Cela étant, l'utilisation des souffleuses de feuilles est souvent détournée à d'autres fins (chantier, enlever neige et poussières, ...). Il s'avère que les souffleuses à essence polluent le plus et menacent la santé de chacun·e, c'est pourquoi nous proposons tout simplement de les bannir et d'imaginer d'autres alternatives notamment les programmes d'insertion sociale qui privilégient un engagement dans des gestes durables.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 212 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "Retransmission en direct des séances du Conseil général sur les réseaux sociaux (ainsi que l'ajout d'un lien sur le site internet de la Ville de Fribourg) et/ou sur La Télé"

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

À l'instar des Villes de Lausanne, Vevey et Renens comme d'autres villes notamment, le parti-club des artistes demande la diffusion en direct sur internet (YouTube ou un autre canal) des séances du Conseil général de la Ville de Fribourg.

Les avantages sont nombreux:

1. La transparence au niveau de l'information politique donnée à la population qui bénéficierait immédiatement du contenu des sujets traités, ceci sans filtre aucun;

2. L'électeur, l'électrice sera dès lors en mesure de se déterminer en toute connaissance de cause lors des votations communales pour élire leur·s représentant·e·s.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 213 de Mmes et M. Fabienne Menétry (Vert·e·s), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Pour une stratégie communale de désimperméabilisation"

Collaud Oliver (Vert·e·s).

Développement du postulat

Le réchauffement climatique accentue les vagues de chaleur et les précipitations intenses, créant des îlots de chaleur urbains et des ruissellements importants. Le plan climat 2025 de la Ville de Fribourg prévoit d'améliorer la gestion des eaux, d'augmenter les surfaces végétalisées et de renforcer la résilience urbaine.

Un levier concret reste encore sous-utilisé: la désimperméabilisation. Les revêtements imperméables (goudron, béton) stockent la chaleur, empêchent l'infiltration de l'eau et appauvissent la biodiversité du sol. À l'inverse, des surfaces perméables et végétalisées contribuent au rafraîchissement local par évapotranspiration, favorisent l'infiltration naturelle des eaux et créent des milieux favorables à la vie du sol et à la biodiversité urbaine.

Pour garantir ces bénéfices, la désimperméabilisation doit s'accompagner d'une restauration du sol (décompactation, apport de matière organique) et d'une gestion adaptée de l'eau. L'effet rafraîchissant dépend en effet de la capacité du sol à retenir l'humidité. La désimperméabilisation doit s'appuyer sur un diagnostic du sol (perméabilité, compaction, taux organique) et sur le choix de revêtements adaptés à l'usage, tels que pavés à joints élargis, dalles alvéolées ou béton poreux. Ces solutions sont durables, compatibles avec un usage intensif et permettent une gestion économique à long terme¹. La désimperméabilisation permet également de relier des îlots végétalisés et de créer des continuités écologiques, ce qui augmente l'effet global sur la biodiversité.

Il est essentiel de garantir l'accessibilité universelle: le choix des matériaux doit être compatible avec les besoins des personnes à mobilité réduite ou aveugles/malvoyantes.

L'objectif n'est pas d'opposer "béton" et "herbe", mais de choisir la solution adaptée selon les usages et les contraintes d'accessibilité. Des solutions techniques existent pour concilier accessibilité et perméabilité: graviers stabilisés, pavés drainants à surface lisse, granulats de marbre compacts ou dalles stabilisées. Ces matériaux, s'ils sont correctement posés, répondent aux normes d'accessibilité en vigueur et sont recommandés par l'OFEV et AGILE.CH².

¹ Plante & Cité, "Revêtements perméables", 2021

² Handinorme, "Cheminement en gravillon avec granulats de marbre", 2021; HandicapNature.ch, 2023; OFEV & AGILE.CH, 2019

Exemples d'actions concrètes:

- Parkings: pavés ou surfaces drainantes, dalles végétalisées adaptées, ombrage par arbres.
- Cours d'école: sols perméables et zones de jeu végétalisées.
- Places et arrêts: surfaces drainantes, bandes plantées, zones ombragées.
- Bâtiments communaux: bandes vertes, toitures et façades végétalisées appropriées.

Exemples récents:

Dans le projet de réaménagement rue des Aubépines à Sion, (DV Architectes, 2023), la désimperméabilisation a permis d'améliorer la qualité paysagère et le confort d'été, sans surcoût majeur grâce à la réaffectation des budgets d'entretien¹.

Demande

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité:

1. D'établir un inventaire des surfaces communales imperméabilisées présentant un potentiel de désimperméabilisation.
2. De présenter un plan quinquennal avec objectifs chiffrés, intégrant la désimperméabilisation et la restauration des sols dans les projets à venir.
3. D'édicter des exigences renforcées de perméabilité pour les aménagements publics réalisés ou rénovés.
4. De garantir l'accessibilité universelle dans toutes les interventions.
5. De publier un suivi annuel (surfaces désimperméabilisées, évolution des îlots de chaleur, infiltration des eaux, effets sur la biodiversité).

Ce postulat vise à rendre opérationnels les engagements du plan climat: faire de Fribourg une ville plus perméable, plus fraîche et plus vivante, grâce à la réduction progressive des revêtements imperméables au profit de solutions fondées sur la nature, adaptées aux usages et accessibles à toutes et tous.

Cette mesure pragmatique permet à la Ville de Fribourg d'allier responsabilité écologique, inclusion sociale et rigueur économique.

Références scientifiques et notes WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage), "Urban Heat Islands and Végétation", 2021.

OFEV (Office fédéral de l'environnement), "Gestion intégrée des eaux de pluie en milieu urbanisé", 2022.

INRAE, "Fonctionnement des sols urbains", 2020.

OFEV & AGILE.CH, "L'espace public pour toutes et tous", 2019.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ DV Architectes, "Reportage - Les Aubépines", 2023

- n° 214 de Mmes et M. Chloé Zainal (Vert·e·s), Robin Jolissaint (PS), Margot Chauderna (Vert·e·s), Sophie Delaloye (PS) et Giulia Tognola (Vert·e·s) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en place un programme communal complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles"

Zainal Chloé (Vert·e·s).

Développement du postulat

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) concernent tous les milieux: violences intrafamiliales, féminicides, harcèlement dans l'espace public, discriminations et agressions envers les personnes LGBTQIA+, ainsi que violences commises par des auteur·trice·x·s souvent insuffisamment pris·e·x·s en charge.

Des démarches ont déjà été engagées avec:

- le postulat n° 13 (2021–2026)¹, qui a mené à un plan d'action contre le harcèlement de rue et à un rapport de la HETS-FR;
- la réponse à la question n° 369 (2021–2026)², où le Conseil communal reconnaît disposer de leviers en matière de prévention, d'information et de coordination;
- le postulat n° 210 (2021–2026)³, qui propose un concept global de prévention des violences.

Toutefois, le dispositif actuel reste limité au sein de l'administration, puisqu'il repose sur une seule personne, engagée à durée déterminée et à temps partiel. Ce poste, centré sur le harcèlement de rue, a pourtant déjà démontré son importance et son impact concret dans la sensibilisation du public et la coordination d'acteur·rice·x·s locaux·ale·x·s.

Il s'inscrit clairement dans une stratégie cohérente de lutte contre les VSS, mais aujourd'hui celle-ci mérite d'être pérennisée et élargie pour répondre aux besoins croissants et diversifiés de la population.

D'autres villes suisses ont depuis élargi leur action:

- Lausanne et Genève se sont dotées de plans d'action communaux contre les VSS, incluant un renforcement des postes internes et des campagnes récurrentes;
- Zurich et Neuchâtel ont intégré les violences LGBTQIA+ et la prévention auprès des auteur·trice·x·s dans leur politique d'égalité;

¹ [Postulat n° 13 \(2021-2026\) - Demande de présenter un rapport sur des mesures structurelles de lutte contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère](#)

² [Question n° 369 \(2021-2026\) - Marge de manœuvre du Conseil communal dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#)

³ [Postulat n° 210 \(2021-2026\) - "Demande d'étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public, en particulier dans le secteur de la gare"](#)

- Plusieurs villes suisses dont Genève, Lausanne et Berne ont intégré le réseau *Rainbow Cities* qui leur permet d'échanger et de travailler sur les politiques en matière d'inclusion sociale et d'égalité;
- Biel a lancé un programme communal de soutien aux enfants exposé·e·x·s aux violences familiales.

Les faits sont connus: les violences augmentent. Fribourg doit affirmer son rôle moteur dans la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et l'orientation affective ou sexuelle.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de/d':

1. Élaborer un programme communal complet de lutte contre les VSS, coordonné et transversal, articulé autour de cinq axes:
 - Violences familiales et conjugales, incluant les féminicides;
 - Violences envers les personnes LGBTQIA+;
 - Prise en charge et sensibilisation des auteur·trice·x·s et potentiel·le·x·s auteur·trice·x·s de violences;
 - Soutien et accompagnement des enfants exposé·e·x·s à ces violences;
 - Harcèlement dans l'espace public (déjà existant).
2. Établir une projection des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de ce programme, en différenciant les ressources existantes (au sein de l'administration et de la société civile) et les ressources supplémentaires à engager, en particulier la pérennisation et l'élargissement du poste actuel.
3. Mettre en place une coordination communale renforcée entre les services et les associations actives dans le domaine afin de mutualiser les efforts, améliorer la visibilité des ressources existantes et mettre en œuvre les mesures du programme.
4. Adhérer au réseau *Rainbow Cities*, afin de rejoindre les communes suisses et européennes engagées pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.
5. Développer un dispositif d'information et de sensibilisation, à destination du public et du personnel communal, comprenant notamment:
 - une communication claire sur les démarches à suivre en cas de violences,
 - des campagnes récurrentes sur les VSS dans toute leur diversité,
 - et une formation du personnel communal pour reconnaître, orienter et soutenir les personnes concernées.
6. Mettre en place un monitoring des violences sexistes et sexuelles, si nécessaire à l'aide des acteur·trice·x·s académiques ou de terrain, comprenant:
 - la collecte régulière de données locales;
 - la publication annuelle d'un rapport public;

- l'analyse des tendances pour identifier les zones à risque et mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Ce postulat vise à doter la Ville de Fribourg d'une stratégie globale et d'un cadre cohérent d'action contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. L'objectif n'est pas de dupliquer les dispositifs, mais de compléter le maillage institutionnel par une approche de proximité, ancrée dans la réalité des habitant·e·x·s et coordonnée avec les acteur·trice·x·s de terrain. En s'appuyant sur les ressources existantes au sein de l'administration et sur le terrain, une bonne coordination permettra selon les postulant·e·x·s de rendre financièrement accessible pour les finances de la Ville un programme communal complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 215 de Mmes et MM. Chloé Zainal (Vert·e·s), Léo Sapia (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Gilles Bourgarel (Vert·e·s)
intitulé: "Demande la possibilité de mettre en œuvre un plan d'accompagnement au changement et de communication pour garantir le succès du plan climat communal"

Zainal Chloé (Vert·e·s).

Développement du postulat

Les Vert·e·s saluent la présentation du plan climat communal et les objectifs exemplaires qu'il fixe pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2047. Néanmoins, les transitions écologiques ne peuvent pas reposer uniquement sur des mesures techniques: elles nécessitent un véritable changement collectif des pratiques, des comportements et des modes de collaboration.

Les expériences d'autres villes suisses telles que Lausanne, Genève, Bienne, Zurich ou encore Neuchâtel, l'ont clairement démontré: sans accompagnement structuré au changement, les plans climat, aussi solides soient-ils, peinent à produire les effets attendus. À Lausanne, par exemple, la deuxième phase du "plan climat 2024–2030" a intégré un axe "pilotage et changement interne" après avoir constaté que les actions sur les infrastructures ne suffisaient pas à enclencher une transformation culturelle durable. À Zurich, malgré des moyens importants, le score climat de l'administration est resté bloqué à un niveau intermédiaire parce que la transformation culturelle interne n'avait pas été suffisamment accompagnée.

Tenant compte de ces constats, il est nécessaire de mettre en place un plan d'accompagnement au changement à double portée:

- interne, afin que les cadres et collaborateur·trice·s communaux·ale·s deviennent les premier·ère·s ambassadeur·rice·s du plan climat;
- externe, afin que la population, les associations, les entreprises, et les acteur·rice·s locaux·ale·s soient accompagné·e·s et outillé·e·s pour adopter des pratiques compatibles avec les objectifs climatiques.

Nous demandons ainsi au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les leviers de changement suivants, afin de garantir la réussite du plan climat communal:

- créer un programme d'accompagnement en cohérence avec les mesures du plan climat et leur planification;
- distinguer clairement les actions internes et externes;
- mettre en place une gouvernance collaborative rassemblant les services communaux, les associations, les institutions éducatives et les habitant·e·s;
- développer une stratégie de communication continue et participative, avec des actions concrètes tout au long de la mise en œuvre;
- montrer non seulement les effets quantitatifs de cette évolution (tonnes de CO₂ évitées, nombre de vélos en circulation, etc.), mais également la culture climatique, à travers des indicateurs qualitatifs (niveau d'engagement, cohérence interne, perception citoyenne, satisfaction du personnel, etc.);
- former et soutenir les collaborateur·trice·s pour qu'elles et ils puissent être acteur·rice·s du changement.

Un tel dispositif de gestion du changement climatique permettrait à Fribourg de tirer les leçons des autres villes suisses, d'éviter les erreurs passées et de garantir la transformation réelle de la ville en une démarche participative et durable. La transition, c'est maintenant.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 216 de Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Olivier Collaud (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'introduire un système zone à trafic limité dans certains périmètres à Fribourg"

Noll Bettina (Vert·e·s).

Développement du postulat

Par ce postulat nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier - du point de vue juridique, technique et financier - les conditions et la faisabilité de l'introduction d'un système "zone à trafic limité" (ci-après ZTL) dans la ville de Fribourg.

Dans différentes villes européennes, notamment en Italie (Milan, Florence) et en France (Paris, Lyon) ce système de modération de trafic est bien connu. L'exemple suisse, qui a eu beaucoup d'écho dans les médias, est Birsfelden (Bâle-Campagne) où ce système est en service depuis septembre de cette année. Il a fallu moins de deux ans pour passer de l'idée à la mise en service.

Les ZTL sont des zones ou des quartiers délimités d'une ville dont l'accès est réservé à certains groupes d'usager·ère·s disposant d'une autorisation pour les véhicules motorisés. Ces usagers autorisés peuvent être, par exemple, les résident·e·s et les commerçant·e·s de la zone concernée, ainsi que les services d'urgence ou les transports publics.



Figure 1 Signalisation à Birsfelden

L'accès peut être contrôlé par des barrières physiques, des bornes automatiques ou dorénavant avec l'avancée de la technique, des caméras qui lisent les plaques d'immatriculation. A Birsfelden, le système actuel fonctionne avec des caméras et a fait ses preuves jusqu'à présent, alors que l'ancien contrôle d'accès au moyen de badges nécessitait beaucoup de personnel et était sujet à des abus. L'objectif de restriction par une ZTL est de réduire le trafic motorisé de transit, avec pour effet de prévenir la congestion routière, de diminuer le niveau de bruit, d'améliorer la qualité de l'air, d'augmenter la sécurité, de créer plus d'espace pour la mobilité douce et ainsi améliorer la qualité de vie des résident·e·s, mais aussi des visiteurs. A Fribourg, un système avec des caméras mériterait à notre avis d'être évalué, par exemple au quartier du Bourg requalifié, en incluant le pont de Zaehringen pour l'accès aux places de parc le long de la route de Berne et de la route de Bourguillon, ou évidemment en Basse-Ville. Ce type de mesure permettrait de grandement limiter le trafic de transit et de faciliter l'accès à celles et ceux qui y habitent, qui ont des activités dans le quartier ou qui viennent consommer dans ses commerces.

En outre, l'introduction d'une telle ZTL en Basse-Ville semble être la mesure remplissant le besoin de compartimentage demandé dans le PA3 (mesure 3M.03.04, n° ARE 2196.3.098), reprise dans le PA4 mais toujours inefficace.

Et enfin, la création de ZTL s'intégrerait dans les objectifs de cette législature et le plan climat de notre ville (mesure M03).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 217 de MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marc Vonlanthen (PS)
intitulé: "Désimperméabiliser, là où c'est possible, les chemins, les routes peu
fréquentées et les places de stationnement"

Müller Florian (PS).

Développement du postulat

Le revêtement des sols joue un rôle important dans la lutte contre les effets croissants du dérèglement climatique. Alors que les sols goudronnés alimentent les îlots de chaleur, ils empêchent aussi l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Cela empêche la nappe phréatique de se remplir correctement et surcharge le réseau d'égouts en cas de fortes pluies. La problématique des sols a été mise en avant par la Confédération, qui vise, dans le cadre de sa Stratégie Sol Suisse, l'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse à l'horizon 2050¹

Pour y remédier, la Ville de Fribourg a intégré cette question dans divers programmes et tient compte de l'aspect de la perméabilité à l'eau dans ses projets de construction ou de rénovation. Cela concerne toutefois en premier lieu les grands projets, mais aussi, dans certains cas, comme le montre l'exemple des abords de la place Georges-Python, les projets de plus petite envergure. Jusqu'à présent, les petits chemins, les petites routes et les places de stationnement sur le territoire communal, qui ne sont pas ou que rarement empruntés par les véhicules, n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante.

Compte tenu de ce potentiel, le Conseil communal est prié d'examiner dans un rapport la possibilité de désimperméabiliser les infrastructures de mobilité, telles que les chemins, routes et places de stationnement sur le territoire communal qui s'y prêtent et de les remplacer par un revêtement naturel, perméable à l'eau et accessible aux personnes à mobilité réduite. Les projets de requalification de grande envergure qui sont déjà à un stade avancé ne doivent pas être réexamинés.

Le Conseil communal est prié d'examiner, entre autres, la faisabilité de la désimperméabilisation des routes et chemins suivants et, dans la mesure du possible, d'indiquer un calendrier de mise en oeuvre.

- Promenade de la Maigrauge / Chemin de l'Abbaye
- Chemin des Neigles
- Sentier Daler
- Chemin du Gottéron
- ...

Étant donné que certaines de ces routes et chemins cités se trouvent sur des parcelles qui ne sont pas ou seulement partiellement propriété de la Ville, le Conseil communal est prié d'indiquer dans son rapport si une solution pourrait être trouvée avec le propriétaire respectif de la parcelle (comme par exemple, Groupe E).

¹ Conseil fédéral suisse (Ed.). Stratégie Sol Suisse, Berne 2020. URL:
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/sol/publications-etudes/publications/strategie-sol-suisse>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 218 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Grégory Grin (PLR), Nicolas Feyer (Le Centre/PVL), Maurice Page (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Mesures d'accompagnement au niveau communal pour atténuer le déficit démocratique lié à l'ARS"

Woeffray Laurent (PS).

Développement du postulat

Avec la vaste réforme de la loi sur les agglomérations (LAgg) en novembre 2021, le Grand Conseil a donné le coup de grâce à la forme actuelle de l'Agglomération (Agglo) et, par conséquent, au Conseil d'agglomération. Pour élaborer et mettre en œuvre leur programme d'agglomération, les communes doivent désormais former une association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi sur les communes (LCo). Cela s'accompagne d'un déficit démocratique important. Le passage d'un Conseil d'agglomération élu à une assemblée de délégué·e·s nommés renforce la responsabilité des exécutifs, mais réduit la participation directe des législatifs communaux. Il importe donc de trouver des formes nouvelles de dialogue et de transparence.

C'est précisément le cas de l'ARS – destinée à reprendre les tâches actuelles de l'Agglomération de Fribourg – qui, conformément à la base légale cantonale, ne prévoient pas de participation parlementaire, contrairement à ce qui était encore le cas avec le Conseil d'agglomération. Cette évolution s'inscrit dans une tendance croissante à la délégation de tâches communales à des associations de communes imposée par le droit cantonal (à l'image du Réseau Santé de la Sarine). Cet état de fait entraîne un affaiblissement général de la démocratie locale, un désengagement des citoyen·ne·s vis-à-vis de la politique régionale et une dépossession institutionnelle. Le Conseil communal pourra décider du nombre de délégués qui représenteront la commune au sein de l'ARS et désigner les personnes qu'il déléguera. Ces personnes devront toutefois voter sur instruction du Conseil communal. Il importe donc peu qu'il délègue un ou plusieurs membres du Conseil général; la participation sera minime, voire inexistante, par rapport à celle dont bénéficie actuellement le Conseil d'agglomération.

Les statuts de l'ARS devant respecter le cadre juridique cantonal, une participation plus démocratique au niveau intercommunal n'est malheureusement pas possible. Cela n'empêche toutefois pas le Conseil communal de prendre des mesures d'accompagnement au niveau communal afin d'atténuer le déficit démocratique.

Dans cette optique, le Conseil communal est prié, par le biais de ce postulat, d'examiner des mesures visant à informer et consulter régulièrement et de manière proactive le Conseil général des développements au sein des différentes associations intercommunales comme l'ARS, le RSS et les autres organes intercommunaux, afin d'assurer une vision cohérente et transversale des politiques menées au niveau régional. De même, le Conseil communal est prié de mener à intervalles réguliers un dialogue actif impliquant les groupes politiques représentés au Conseil général sur les questions intercommunales.

Dans l'idéal, des mesures d'accompagnement composées de plusieurs éléments seront mises en œuvre:

- Entre autres, le Conseil communal est notamment prié d'étudier la mise en place d'une réunion (semi-)annuelle entre une délégation du Conseil communal et des représentant·e·s des groupes politiques afin de mener un échange plus approfondi sur les développements au niveau intercommunal.
- En addition à cette mesure, il est également prié d'étudier la mise en place d'une brève information systématique sur les développements actuels au niveau intercommunal en début de séance du Conseil général.
- Enfin, il est invité à étudier la création d'une commission consultative du Conseil communal en matière de collaboration intercommunale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 219 de MM. Florian Müller (PS), Laurent Woeffray (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Demande d'étudier des mesures pour la promotion de la désimperméabilisation et de la biodiversité sur les parcelles des particuliers"

Woeffray Laurent (PS).

Développement du postulat

La promotion de la biodiversité dans les zones urbaines est un objectif majeur de la Stratégie Biodiversité Suisse et de son plan d'action, ainsi que du plan climat communal de la ville de Fribourg. Les surfaces dédiées à la biodiversité remplissent de nombreuses fonctions importantes. Elles offrent par exemple un habitat à la faune et à la flore, renforcent les réseaux écologiques dans les zones urbanisées, rendent les sols perméables et contribuent à réduire les îlots de chaleur. Elles répondent en outre au souhait de nombreux habitant·e·s qui souhaitent davantage de nature en ville et donc une meilleure qualité de vie.

Dans les zones urbaines, la biodiversité est toutefois souvent en conflit avec la densification. Comme le montre la Stratégie Sol Suisse de la Confédération, l'imperméabilisation des sols est aujourd'hui l'une des principales menaces qui pèsent sur les sols. En Suisse, plus d'un demi-mètre carré de sol est imperméabilisé chaque seconde. Depuis 1985, la surface imperméabilisée a augmenté de plus de 40%. Aujourd'hui, plus de 60% des sols de la surface d'habitat et d'infrastructure sont imperméabilisés¹.

De nombreuses villes réagissent à cette situation en commençant à désimperméabiliser de manière ciblée les surfaces urbaines. Toutefois, les privés peuvent également apporter une contribution significative, car de nombreuses surfaces imperméabilisées sont des propriétés privées. La désimperméabilisation et la végétalisation de parcelles privées offrent un grand potentiel pour créer

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/boden/inkuerze.html>.

des espaces favorables à la biodiversité. En effet, celle-ci bénéficie non seulement des grandes surfaces, mais aussi de nombreuses petites surfaces interconnectées. Un réseau de petites surfaces d'au moins 4 m² tous les 50 mètres permet déjà d'avoir un impact important sur la biodiversité et la qualité de vie dans les zones urbaines¹. Les surfaces imperméabilisées, telles que les places de stationnement privée, les chemins ou encore les places devant les maisons ou des surfaces de jardin imperméabilisées, offrent un potentiel considérable de revalorisation.

Des villes comme Zurich ou Lucerne soutiennent aujourd'hui déjà les particuliers dans la désimperméabilisation et la promotion de la biodiversité. Par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal de suivre l'exemple de ces villes et d'examiner quelles mesures pourraient être prises pour aider les particuliers à Fribourg à désimperméabiliser et à revaloriser écologiquement leurs terrains. Nous demandons en particulier au Conseil communal d'examiner les mesures suivantes:

- Des consultations initiales gratuites afin de montrer aux particuliers sur place comment désimperméabiliser les sols et promouvoir la biodiversité à l'aide de moyens simples.
- Des aides financières pour la désimperméabilisation et la valorisation écologique ainsi que la protection du climat urbain pouvant atteindre 50% des coûts.
- Distribution gratuite ou à prix modéré d'arbustes sauvages indigènes ou d'autres plantes à haute valeur écologique pour les surfaces désimperméabilisées.

Deutsche Version:

Die Förderung der Biodiversität im Siedlungsraum ist ein zentrales Ziel sowohl der Strategie Biodiversität Schweiz und des dazugehörigen Aktionsplans als auch des kommunalen Klimaplans der Stadt Fribourg. Biodiversitätsflächen erfüllen zahlreiche wichtige Funktionen. Sie bieten beispielsweise Pflanzen und Tieren Lebensraum, stärken ökologische Netze in bebauten Lebensräumen, machen die Böden wasserdurchlässig und helfen Hitzeinseln abzuschwächen.

Ausserdem erfüllen sie den Wunsch vieler Bewohner·innen nach mehr Natur in der Stadt und damit nach mehr Lebensqualität.

In den Siedlungsräumen steht die Biodiversität jedoch oft im Konflikt mit der Verdichtung. Wie aus der Bodenstrategie Schweiz des Bundes hervorgeht, ist die Versiegelung heute eine der zentralen Bodenbedrohungen. In der Schweiz wird jede Sekunde über einen halben Quadratmeter Boden versiegelt. Seit 1985 hat die versiegelte Fläche um mehr als 40% zugenommen. Innerhalb der Siedlungsflächen sind heute über 60% der Flächen versiegelt².

¹ Vega, KA, Schläpfer-Miller, J, Kueffer, C. Discovering the wild side of urban plants through public engagement. *Plants, People, Planet.* 2021; 3: 389-401. <https://doi.org/10.1002/ppp3.10191>.

² Vgl. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/boden/inkuerze.html>.

Zahlreiche Städte reagieren darauf, indem sie beginnen, städtische Flächen gezielt wieder zu entsiegeln. Doch auch Privatpersonen können einen bedeutenden Beitrag leisten, denn viele versiegelte Flächen befinden sich in privatem Besitz. Die Entsiegelung und artgerechte Bepflanzung von privaten Grundstücken bietet ein grosses Potenzial, naturnahe Flächen zu schaffen. Denn die Biodiversität profitiert nicht nur von grossen, sondern auch von vielen kleinen, vernetzten Flächen. Bereits ein Netz von kleinen Flächen von mindestens 4m² alle 50 Meter haben eine grosse Wirkung auf die Artenvielfalt und die Lebensqualität im Siedlungsgebiet¹. Versiegelte Flächen wie Parkplätze, Wege oder versiegelte Vorplätze und Gartenflächen bieten ein erhebliches Aufwertungspotenzial.

Städte wie Zürich oder Luzern unterstützen Private bereits bei der Entsiegelung und der Biodiversitätsförderung. Mit dem vorliegenden Postulat fordern wir den Gemeinderat auf, dem Beispiel dieser Städte zu folgen und zu prüfen, mit welchen Massnahmen Private in Freiburg bei der Entsiegelung und ökologischen Aufwertung ihrer Grundstücke unterstützt werden können.

Insbesondere fragen wir den Gemeinderat an, folgende Massnahmen zu prüfen:

- Kostenlose Erstberatungen, um Privatpersonen vor Ort aufzuzeigen, wie Böden mit einfachen Mitteln entsiegelt und die Biodiversität gefördert werden kann.
- Finanzielle Unterstützungen für Entsiegelungen sowie für ökologische und stadtclimatische Aufwertungen in der Höhe von bis zu 50% der Kosten.
- Kostenlose oder günstige Abgabe von einheimischen Wildsträuchern oder anderen ökologisch wertvollen Pflanzen zur Bepflanzung der entsiegelten Flächen.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 220 de MM. Pascal Wicht (UDC), David Papaux (UDC), David Krienbühl (PLR) et Simon Murith (Le Centre/PVL) intitulé: "Initier des démarches pour une collaboration intercommunale en matière de promotion sportive"

Papaux David (UDC).

Développement du postulat

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'initier des démarches auprès des autres communes du district de la Sarine en vue de la création d'une association des communes de la Sarine pour la promotion sportive. Le champ de compétences d'une telle association pourrait être en particulier (liste non exhaustive):

- de définir une politique régionale de la promotion du sport;
- de soutenir le développement du tissu sportif régional;
- de faciliter la coordination entre les communes en matière de soutien aux événements sportifs d'envergure régionale;

¹ Vgl. Vega, KA, Schläpfer-Miller, J, Kueffer, C. Discovering the wild side of urban plants through public engagement. Plants, People, Planet. 2021; 3: 389-401. <https://doi.org/10.1002/ppp3.10191>.

- de soutenir, de manière complémentaire aux instruments fédéraux et cantonaux, le développement de la relève sportive, en accompagnant les jeunes talents ainsi que les futurs et jeunes professionnels.

Dans la mesure du possible, une extension des tâches au développement d'infrastructures sportives d'envergure régionale pourrait également être envisagée.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions:

- n° 368 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à l'opportunité d'ouvrir un guichet postal à la réception de la Maison de Ville

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. R. Fessler a posé la question suivante:

"La population du quartier du Bourg déplore la fermeture récente de son bureau de poste à la rue du Pont-Muré dans un immeuble appartenant à la Bourgeoisie.

C'est le moment de faire une petite citation, tirée de la constitution de l'Union postale universelle (UPU) dont le siège est à Berne.

'La vocation de l'Union postale universelle dont le siège est à Berne est de stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité efficace et accessible pour faciliter la communication entre les habitant·e·s de la planète' ... on pourrait décliner, pour les habitant·e·s d'une ville, pour les habitant·e·s d'un quartier.

Mon intervention a pour but de relayer, de vous transmettre et d'appuyer la proposition d'un habitant et commerçant de ce quartier, M. Christian Perritaz, d'ouvrir un guichet postal à la réception de la Maison de Ville.

Cette idée ne fait en aucun cas concurrence aux commerçant·e·s du quartier puisque malgré une intense prospection, aucun·e ne peut se porter candidat·e à une reprise de ce service.

Et si les pouvoirs publics prenaient le relais d'un service public défaillant? Le cas de Fribourg ferait école.

La question est urgente, la réponse devrait l'être également."

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal déplore également la fermeture de la filiale de la Poste du quartier du Bourg.

Il est intervenu à de nombreuses reprises auprès de la Poste pour s'y opposer et rechercher des solutions alternatives. Depuis plusieurs années, de multiples discussions ont en effet eu lieu entre la Poste et la Ville de Fribourg. Les démarches de l'Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste, dont fait partie Fribourg, n'auront pas non plus réussi à influer positivement le choix de l'ex-régie fédérale. Idem pour les interventions du Conseil communal auprès de la Commission fédérale de la poste (PostCom), laquelle a confirmé la décision de fermeture.

Le Conseil communal déplore cette décision, signal négatif envoyé par la Poste à sa clientèle. Elle est d'autant plus regrettable qu'elle arrive au mauvais moment, alors que la première partie de la requalification du quartier du Bourg vient de s'achever avec succès et que les perspectives de dynamisation économique des lieux sont tangibles.

Il répond à la question posée comme suit:

- Quand bien même la filiale postale du quartier est désormais fermée, ce n'est pas pour autant que le Conseil communal a renoncé à trouver un partenaire dans le Bourg. Une recherche et des discussions sont toujours en cours.
- Quant à la possibilité que la Ville reprenne la mission de service universel de la Poste, même si ce n'est pas la mission propre d'une commune, que les horaires ne semblent a priori pas compatibles (notamment les samedis matin) et que l'administration communale ne dispose en principe pas des ressources suffisantes en personnel, c'est un scénario qui sera également étudié lors des recherches de solutions alternatives.

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de la réponse dans la mesure où celle-ci précise que c'est un scénario qui n'est pas abandonné puisque, je cite, "*il sera étudié lors de recherches de solutions alternatives*". Il y a donc un mince espoir. Oui, à son échelle, la mission de la Ville a quelque chose d'universel comme celle de La Poste.

- n° 372 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative au test d'aménagements cyclables sur le boulevard de Pérrolles

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. J. Stöckli a posé la question suivante:

"En été 2024, un test de différents aménagements cyclables a été fait sur la piste cyclable du boulevard de Pérrolles, les utilisateur·rice·s étant encouragé·e·s à donner leur avis sur les différents aménagements. Quels ont été les résultats de ce test? Est-ce qu'un de ces aménagements va être réalisé prochainement, notamment à cet endroit?"

Réponse du Conseil communal

Ce projet s'inscrit dans la volonté de promouvoir l'usage du vélo tout en préparant la mise en place future de pistes cyclables pérennes. Dans l'intervalle, le Conseil communal a opté pour des solutions transitoires basées sur des mesures légères, permettant d'assurer la continuité du réseau cyclable, notamment sur des axes stratégiques.

Un test a été effectué sur la rue Louis d'Affry, l'avenue du Midi et le boulevard de Pérrolles, avec trois types de mesures:

- des bandes colorées (de couleur verte)
- des lignes de potelets
- des bordures fixes collées

Un retour des usagers était possible au moyen d'un questionnaire disponible en ligne, via le communiqué de presse ou via les QR code/site internet indiqués sur les panneaux présents à la fin des aménagements sur le boulevard de Pérrolles. Un avis a également été demandé aux intervenants concernés (services techniques, Pro vélo, TPF, Voirie).

En résumé, les bandes colorées font presque l'unanimité car leur effet est réel, mais elles ne présentent aucune contrainte. Par contre les usagers sont plus critiques envers les éléments physiques, car ils peuvent représenter des obstacles ou risques de chute. Pour les services techniques, les éléments physiques sont également plus contraignants (ex: déneigement plus compliqué). Ce bilan doit toutefois être légèrement nuancé car les cyclistes confirmés optaient plutôt pour les mesures physiques et jugeaient la peinture insuffisante.

En conclusion, des bandes colorées seront utilisées prioritairement. Ce type de marquage est prévu prochainement à la route de la Fonderie, à l'avenue du Général-Guisan ou encore dans le secteur du Schoenberg. Concernant les éléments physiques (bordures ou potelets), ils pourront être utilisés, mais au cas par cas, en fonction des contraintes de chaque secteur. Des petites balises ont par exemple été installées sur la bande cyclable sous le pont CFF de l'avenue de Tivoli, sur quelques mètres. Ce projet élaboré en collaboration avec les TPF, sécurise les cycles mais aide aussi les chauffeurs de bus à s'aligner correctement au centre de l'ouvrage. Cette mesure faisait donc particulièrement sens dans ce cas précis.

Pour résumer, dans les projets à venir, les évaluations se feront au cas par cas, avec une priorité à la variante "bande colorée" lorsque ce sera possible.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Même si j'entends le sentiment de risque de chute induit par les éléments physiques ainsi que leurs contraintes pour la voirie, je ne partage pas la conclusion sur l'effet réel des bandes colorées, en particulier sur les tronçons plus étroits où les voitures sont à l'arrêt aux heures de pointe. Il y a systématiquement des voitures arrêtées sur les bandes cyclables à ces endroits. Des éléments physiques permettraient de corriger cette situation. J'encourage donc le Conseil communal à porter une attention particulière à ces tronçons.

- n° 375 de M. Nicolas Violi (PS) relative à la possibilité d'acheter un drapeau trans et un autre non binaires en vue de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. N. Violi a posé la question suivante:

"Depuis quelques années, trois beaux drapeaux arc-en-ciel flottent aux mats près de la gare de Fribourg lors de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie. C'est un geste apprécié et nécessaire, qui sensibilise la population et apporte du soutien aux personnes concernées.

Aujourd'hui, à l'intérieur de la communauté LGBTIAQ+, les personnes trans et non binaires sont les personnes les plus exposées à la discrimination et ce sont pour l'instant les minorités les moins bien protégées par nos lois.

Pour montrer notre soutien à toute personne, toute orientation sexuelle et toute identité de genre, pour dire que nous nous opposons à toute discrimination, que nous affirmons au contraire le droit de toute identité de genre à être reconnue, je vous propose d'ajouter à ces trois drapeaux un drapeau trans et un drapeau non binaire.

En effet, même si le drapeau arc-en-ciel représente la diversité du mouvement LGBTIAQ+, beaucoup de personnes l'associent simplement à la communauté homosexuelle. D'ailleurs, aujourd'hui un nouveau drapeau, plus complexe, existe, afin d'éviter l'invisibilisation de certaines minorités au sein du grand groupe LGBTIAQ+. Cela dit, je trouverais dommage de se débarrasser des drapeaux que nous avons acquis et je préférerais qu'ils soient complétés par un drapeau trans et non binaire.

Ainsi ma question: la Ville pourrait-elle étudier la possibilité d'acheter un drapeau trans et un autre non binaire pour les faire flotter entre les trois drapeaux arc-en-ciel dont elle a fait l'acquisition, lors de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie? Une explication du sens de ces deux nouveaux drapeaux pourrait être ajoutée à celle déjà affichée sur les panneaux lors de cet événement."

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg est attentive à la question des droits des minorités de genre, d'orientation sexuelle et affective, c'est pourquoi elle s'engage dans la lutte contre toutes formes de discriminations. Dans le cadre de son plan d'action de lutte contre le harcèlement dans l'espace public, la Ville de Fribourg déploie plusieurs actions depuis 2023:

- Des drapeaux arc-en-ciel sont hissés en ville de Fribourg à l'occasion du 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.
- Une sensibilisation "Sexe, genre et sexualité (thématisques LGBTIQ+)" est proposée chaque année à l'ensemble du personnel de la commune. De plus, une collaboratrice du Secteur de la cohésion sociale est identifiée comme ressource pour tout besoin en lien avec ce domaine.
- Les associations LGBTIQ+ fribourgeoises font partie intégrante du réseau de la Ville de Fribourg.
- La Ville de Fribourg dispose d'un budget pour subventionner des projets émanant d'associations.
- La Ville de Fribourg est membre du comité fondateur de la Conférence romande réunissant les institutions publiques qui travaillent sur les questions LGBTIQ+, fondée en association en 2025.

La Ville de Fribourg est consciente des difficultés spécifiques rencontrées par les personnes trans et non binaires. Elle entretient des liens étroits avec l'association trans&non-binär afin de soutenir ses actions et de développer des projets communs en faveur de l'inclusion.

S'agissant des drapeaux hissés lors de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le Conseil communal privilégie le drapeau arc-en-ciel, qui représente l'ensemble des communautés LGBTIQ+. Ce choix permet d'éviter une segmentation en fonction des différentes identités et s'inscrit dans une volonté de promouvoir une approche globale. À titre d'exemple, le Conseil communal a également opté pour le drapeau de la paix afin d'appeler à la fin des conflits, plutôt que de hisser les drapeaux de pays en guerre.

Par ailleurs, les drapeaux arc-en-ciel acquis en 2023 ont été spécialement confectionnés pour cet usage et sont encore en bon état. La Ville ne prévoit donc pas, à ce stade, de procéder à l'achat de nouveaux drapeaux. Néanmoins, une réflexion sera menée, le moment venu, quant à la possibilité d'adapter ce symbole et d'arburer le drapeau Progress Pride (<https://www.tetuconnect.com/progress-pride-flag>), qui intègre visuellement la diversité des communautés et met notamment en avant les personnes trans et non binaires.

En résumé, si la Ville ne prévoit pas actuellement d'ajouter de nouveaux drapeaux, elle reste pleinement engagée en faveur des droits des personnes LGBTIQ+.

Violí Nicolas (PS). Je suis satisfait et reconnaissant du soin mis à me répondre, j'en remercie le Conseil communal. Je peux comprendre le refus de cet achat, mais uniquement parce qu'il est accompagné de la promesse d'une réflexion sur l'achat de drapeaux plus inclusifs dans le futur. Je trouve quand même dommage d'attendre que les drapeaux actuels soient en mauvais état pour le faire, étant donné qu'il y a des mains disponibles pour manifester un soutien plus explicite à tous les groupes parfois invisibilisés et néanmoins présents dans la grande diversité des communautés LGBTIAQ+.

- n° 376 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'information de la population en matière de qualité de l'eau

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. F. Yerly-Brault a posé la question suivante:

"Selon l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable (OPBD), les exploitants d'infrastructures d'eau potable sont tenus d'informer les consommatrices et consommateurs de la qualité de l'eau. À Fribourg, c'est l'entreprise 'Eau de Fribourg', détenue entièrement par la Ville, qui en est responsable. Elle informe ainsi la population fribourgeoise, par l'intermédiaire de son site web et de son rapport d'activités. On y lit ainsi qu'Eau de Fribourg, soucieuse de maintenir une eau de haute qualité, a renforcé et accéléré la fréquence des prélèvements effectués, afin de surveiller les concentrations de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et de chlorothalonil. La conclusion est rassurante: tous les prélèvements effectués sont conformes à l'OPBD.

Ce que l'on n'y lit pas, ce sont les substances testées et détectées ou non lors de ces prélèvements. En creusant du côté du site web eaupotable.ch, administré par la SSIGE, l'Association professionnelle pour le gaz, l'eau et la chaleur, on y lit qu'un métabolite du chlorothalonil – ce fongicide interdit en 2020 – y est présent, en quantités conformes aux valeurs limites. On y lit également que trois PFAS ont été mesurés – le PFOS, le PFOA et le PFHxS –, mais aucun n'a été détecté selon les seuils de mesure des appareils de laboratoire.

Pourtant, il est prévu que des valeurs limites pour la somme de 20 PFAS – et non de 3 – soient introduites, respectivement drastiquement abaissées en 2026. Aussi, aucune mesure de l'acide trifluoroacétique – le TFA, un PFAS à chaîne courte – ne semble avoir été réalisée. Ce polluant éternel, produit de décomposition de la plupart des PFAS, est présent sur l'ensemble du territoire national dans toutes les eaux souterraines quasiment. L'Office allemand de la sécurité alimentaire le considère comme toxique pour la reproduction, et l'autorité européenne des produits chimiques évalue en ce moment son classement comme tel - ce qui aurait des conséquences assez importantes sur les valeurs limites applicables également en Suisse.

La mission d'Eau de Fribourg est incontestablement de s'assurer que la qualité de l'eau soit conforme aux exigences légales. Or, les valeurs limites sont décidées à l'échelon fédéral, voire de manière indirecte en Europe.

Je me rends aux questions:

1. Comment les citoyen·ne·s peuvent s'informer à satisfaction des mesures de qualité de l'eau potable effectuées par Eau de Fribourg? L'entreprise Eau de Fribourg prévoit-elle un reporting exhaustif à l'attention des consommatrices et consommateurs d'eau potable?
2. Le Conseil communal s'engage-t-il auprès du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg pour l'adoption d'une approche proactive en anticipant les réglementations à venir et en s'assurant que des polluants soupçonnés d'être toxiques pour la santé humaine – mais pour lesquels il n'y a pas (encore) de valeurs limites, faute de volonté politique fédérale ou européenne – ne se retrouvent pas dans notre eau potable?
3. La présence de TFA dans les ressources en eau potable de la Ville a-t-elle été examinée? Si oui, quels sont les résultats?"

Réponse du Conseil communal

D'emblée, il convient de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2016, les infrastructures et les équipements de la distribution d'eau potable de la Ville de Fribourg ont été reprises par la société Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA, société anonyme de droit privé, entièrement détenue par la Ville de Fribourg. Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA est chargée de la distribution de l'eau potable et de l'eau pour la défense contre les incendies sur le territoire communal, ainsi que de la perception des redevances en matière d'eau potable pour le compte de la commune. Les conditions de la délégation de compétence de la Ville de Fribourg à Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA en matière de distribution d'eau potable sur le territoire communal sont formalisées dans le Règlement sur l'organisation des entreprises actives en matière de gestion d'eau et d'énergies adopté par le Conseil général le 30 mars 2015. Partant, les réponses ci-après sont fournies en collaboration avec Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA.

1. *Comment les citoyennes et citoyens peuvent s'informer à satisfaction des mesures de qualité de l'eau potable effectuées par Eau de Fribourg? L'entreprise Eau de Fribourg prévoit-elle un reporting exhaustif à l'attention des consommatrices et consommateurs d'eau potable?*

Les principales mesures sont disponibles sur le site internet www.eau-de-fribourg.ch. Certaines mesures détaillées peuvent également être consultées sur le site de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SVGW), à l'adresse www.eauatable.ch. Par ailleurs, Eau de Fribourg réalise de nombreux contrôles complémentaires. Ainsi, au cours du mois de janvier de cette année, près d'une centaine de paramètres liés aux micropolluants ont été analysés à différents points du réseau de distribution d'Eau de Fribourg par un laboratoire indépendant. Les résultats se sont révélés conformes aux normes en vigueur. Eau de Fribourg satisfait ainsi

les exigences de l'ordonnance sur l'eau potable qui précise les modalités du devoir d'information des distributeurs d'eau aux consommateurs.

2. *Le Conseil communal s'engage-t-il auprès du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg pour l'adoption d'une approche proactive en anticipant les réglementations à venir et en s'assurant que des polluants soupçonnés d'être toxiques pour la santé humaine – mais pour lesquels il n'y a pas (encore) de valeurs limites, faute de volonté politique fédérale ou européenne – ne se retrouvent pas dans notre eau potable?*

Il est tout d'abord à préciser que la société Eau de Fribourg bénéficie d'une délégation de compétence de la part de la Commune, mais que, conformément à l'article 1 al. 2 de la loi du 6 octobre 2011 sur l'eau potable (LEP; RSF 821.32.1), l'eau potable doit répondre aux exigences fixées par la législation fédérale sur les denrées alimentaires (loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI); RS 817.0). Dans le cadre de leurs obligations d'autocontrôle (art. 26 al. 1 LDAI), les communes, respectivement les distributeurs, veillent à ce que la qualité de l'eau potable distribuée sur leur territoire réponde aux exigences légales, en fournissant régulièrement des échantillons au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (art. 22 al. 2 LEP).

Si les distributeurs sont tenus d'informer les consommatrices et consommateurs chaque année sur la qualité de l'eau distribuée, avec copie à la Commune (art. 5 de l'ordonnance fédérale du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD); RS 817.022.11; article 5 al. 2 du règlement communal du 9 octobre 2023), des prélèvements révélant des concentrations inférieures aux valeurs limites ne déclenchent pas obligatoirement une alerte ou une communication spécifique.

Les communes s'assurent également que les installations soient conformes aux règles reconnues de la technique (art. 21 al. 1 LEP). A cet effet, une approche proactive est menée en veillant à planifier financièrement les investissements conséquents qui devront être consentis au maintien, au renouvellement et à l'amélioration des installations, en anticipant notamment l'évolution territoriale, mais également les normes techniques, avancées technologiques et changements législatifs prévisibles.

Par ailleurs, Eau de Fribourg a depuis quelques années, en anticipation de normes SVGW en la matière, tourné son attention également sur les bassins d'alimentation de ses ressources, soit pour le délimiter (Hofmatt), soit pour y effectuer l'analyse des risques et agender les mesures de correction, afin de protéger la ressource-même.

3. *La présence de TFA dans les ressources en eau potable de la Ville a-t-elle été examinée? Si oui, quels sont les résultats?*

Les TFA n'ont pas fait l'objet d'analyses spécifiques. Eau de Fribourg procède toutefois à un programme standard de surveillance portant sur neuf substances représentatives des

composés perfluorés (PFAS). À ce jour, aucune de ces substances n'a été détectée dans le réseau de distribution.

Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Cette attitude est-elle conforme au principe de précaution?

Actuellement, plusieurs milliers de PFAS différents sont produits au niveau mondial. Des programmes standards de molécules cibles ou traceurs essaient de diminuer la complexité de la détection et du suivi de qualité. Le programme appliqué par Eau de Fribourg se base sur un programme standard du plus grand laboratoire suisse calqué sur le rapport d'experts de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Au vu des nombreux risques qui pèsent sur la ressource eau, comment le Conseil communal s'engage auprès d'Eau de Fribourg afin qu'un approvisionnement sûr et durable en eau potable de haute qualité soit garanti?

Cf. réponse 2

Existe-t-il des mesures concrètes et des délais prévus par Eau de Fribourg pour relever les défis décrits ci-dessus? Quels sont-ils?

Le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), en cours de finalisation en vue de sa mise en consultation publique, a été élaboré conformément à l'article 8 de la Loi sur l'eau potable (LEP). Ce document définit les principaux objectifs liés à la planification stratégique de la distribution d'eau potable, en intégrant notamment la gestion des risques tels que la sécheresse, les accidents ou les pollutions.

L'assurance qualité est fondée sur une analyse des risques établie selon la méthodologie HACCP et la norme W12. Celle-ci identifie les dangers potentiels, évalue et classe les risques selon leur niveau d'urgence, puis en déduit un catalogue de mesures assorti de délais et de coûts estimés. Ces éléments sont intégrés au PIEP ainsi qu'au plan financier.

Le PIEP, conjointement au plan directeur, constitue une référence à long terme et une ligne directrice pour les activités d'Eau de Fribourg, garantissant une approche cohérente et durable dans la gestion du réseau d'eau potable.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je remercie le Conseil communal et Eau de Fribourg pour la réponse circonstanciée. Je suis partiellement satisfait, je poserai une question complémentaire tout à l'heure sur les mesures préventives relatives à l'acide trifluoroacétique et aux PFAS en général.

- n° 379 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones bleues à la rue Saint-Marc
- n° 380 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones bleues et zones blanches en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé des questions

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. C. Rugo a posé les questions suivantes:

"Cette question concerne la rue Saint-Marc. J'avais déjà posé cette question il y a très longtemps, concernant les zones bleues. Est-ce que cette rue, qui se trouve tout près de la Pisciculture, est une zone bleue? Combien de places cela représente? Le cas échéant, pourquoi la Ville de Fribourg ne peint pas la ligne de démarcation et de parage en bleu?"

"Je travaille dans la restauration, en particulier à Berne. Régulièrement, je dois m'y rendre en voiture, car je rentre à des heures tardives. La dernière fois, mon travail s'est terminé à 01.30 heure. Tout près du Palais fédéral, j'ai trouvé des zones bleues. A Thoune, la journée de parking est à CHF 5.- et à Bâle, à CHF 12.-, soit le matin, soit l'après-midi. Une initiative fribourgeoise, lancée par le parti-club des Artistes a été invalidée, mais elle a recueilli quand même 3'000 signatures. Le Conseil communal s'est fendu d'un argument juridique pour clore ce sujet, qui était présent depuis trois ans. Que compte-t-il faire avec ces zones bleues et ces zones blanches? Est-ce qu'il compte se rallier à d'autres villes, par exemple Berne, Thoune et Bâle? Compte-t-il restreindre encore ces zones bleues et zones blanches attendues par la population? Il est vrai que la question est un tout petit peu moins importante, vu que l'on a une semi-zone bleue avec l'heure de parking gratuite, mais que compte-t-il faire avec ces zones?"

Réponses du Conseil communal

Il faut entendre par "zone bleue" les lieux de stationnement gratuits dans lesquels, en l'absence d'indication complémentaire de limitation horaire, la durée de stationnement est limitée à 60 minutes entre 8 et 19 heures durant les jours ouvrables. Le conducteur est tenu de disposer le disque de stationnement sur le pare-brise, bien en vue, indiquant l'heure d'arrivée (art. 48a de l'Ordonnance sur la signalisation routière du 05.09.1979, OSR - RS 741.1).

Quant à la "zone blanche", ce terme désigne en général les places de stationnement à durée limitée, payantes ou gratuites, qui sont signalées par un marquage au sol blanc et/ou une signalisation. La signalisation mise en place définit les conditions auxquelles il est possible d'y stationner (durée, tarif, etc.). Ces conditions varient en fonctions des lieux/zones. Ces cases de stationnement sont en principe accessibles à un nombre indéterminé de véhicules (art. 79 OSR).

A l'heure actuelle, il n'existe plus de zones bleues sur le territoire de la Ville de Fribourg. Toutes les places de stationnement publiques sont marquées en blanc et réglementées par horodateur. La durée va de 30 minutes à 3 heures avec un tarif variable en fonction des zones. La seule exception concerne le chemin Saint-Marc, où les cases (au nombre de 25) sont blanches mais réglementées par disque, avec un temps de stationnement maximum de 2 heures. Il n'y a actuellement plus de places de stationnement publiques en zone blanche non-réglementées sur le territoire communal.

A ce jour, il n'est pas prévu d'effectuer des modifications dans les zones tarifaires de la Ville, hormis l'introduction de la première heure de stationnement gratuite, qui sera effective dès le 1er décembre prochain.

Le parage de longue durée est possible sur les places des parkings d'échange P+R, qui sont classées en zone tarifaire 10, avec une durée de stationnement payant de 12 heures pour un coût de CHF 8.- (Saint-Léonard, Chassotte, Heitera, Bourguillon). Le parking couvert de Saint-Léonard ainsi que les différents autres parkings en ouvrages privés à usage public complètent cette offre de stationnement longue durée destinée aux pendulaires travaillant la semaine ainsi qu'aux visiteurs externes.

Rugo Claudio (PA). Je suis pour les débats, les questions. C'est l'heure du débat et je souhaite que le Conseil communal arrête d'envoyer ses réponses par mail. La majorité des conseillers généraux n'ont pas le temps de lire toute la paperasse, encore moins les réponses des postulats. J'aimerais que ça soit fait par oral, quitte à la reposer une deuxième fois.

Je suis contre la transmission des réponses par mail, je ne l'ai pas lue d'ailleurs. Je ne l'ai pas ouverte, aucune question. Je n'ai jamais ouvert une question par mail parce que je fais partie de la vieille génération pour laquelle c'est l'oralité qui prime. D'ailleurs, je vais déposer un énième recours à la Préfecture parce que l'on avait voté - non, c'est dans les recommandations du bulletin fait par M. F. Miche que l'oralité est très importante. Le fait d'envoyer des mails, on en reçoit toute la journée, etc., c'est contre le débat. La preuve, c'est que la moitié des conseillers généraux démissionnent parce qu'ils n'ont pas la place de l'oralité.

La présidente. Je rappelle qu'il appartient au Conseil communal de choisir s'il répond tout de suite à la question ou lors d'une séance suivante par écrit ou par oral.

- n° 381 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à l'installation de vestiaires provisoires pour hommes et femmes au Guntzett

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, Mme V. Grady a posé la question suivante:

"En décembre 2023, je suis intervenue au nom du groupe libéral-radical afin de maintenir au budget le montant de CHF 60'000.- pour l'entretien des équipements des installations sportives, au lieu des CHF 35'000.- initialement prévus pour 2024. Ce crédit validé en plénum devait permettre la mise en place de vestiaires mobiles pour hommes et femmes en nombre suffisant durant la période des travaux, en complément du container existant pour le matériel, déjà trop exigü.

A la lecture des comptes 2024 (page 118, n° de compte 912.3152.00, on constate que CHF 67'542.95 ont été dépensés. Or, d'après les informations obtenues auprès du FC Richemond, aucun vestiaire provisoire n'a été installé à ce jour, ce qui signifie que les femmes ne disposent toujours d'aucun espace pour se changer et se doucher au Guintz.

Le Conseil communal peut-il préciser à quoi a servi exactement ce montant de CHF 67'542.95 et indiquer dans quel délai des vestiaires provisoires seront enfin aménagés pour les femmes?"

Réponse du Conseil communal

L'amendement adopté en décembre 2023 et mentionné dans le procès-verbal du Conseil général visait effectivement à compenser le manque de vestiaires pendant la période de travaux initialement envisagée à l'horizon 2024.

Or, ces travaux n'ont pas pu être lancés, car il a été décidé entre-temps de conduire une étude en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme afin d'établir une image directrice du développement et de l'utilisation futurs du secteur du Guintz (étude dénommée "Masterplan Guintz", pilotée par le Service d'urbanisme et d'architecture en coordination avec le Service des sports). L'élaboration d'une vision globale à moyen-long terme, à l'échelle de l'ensemble du secteur du Guintz, est en effet nécessaire avant de pouvoir étudier et élaborer un projet de construction pour les futurs vestiaires.

Par ailleurs, le crédit en question n'a pas été attribué à la bonne rubrique: la dépense relative au Guintz relève de la rubrique 911, alors que le poste mentionné (912.3152.00) concerne principalement les travaux annuels d'inspection et de remise en état des engins fixes des halles et terrains sportifs hors Guintz, réalisés par des entreprises spécialisées afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

Pour répondre concrètement à la question sur le montant dépensé, celui-ci correspond donc à des interventions régulières et à des imprévus:

- Environ CHF 9'000.- pour divers contrôles de sécurité réalisés par l'entreprise Sogemat dans les salles de gymnastique;
- Environ CHF 25'000.- pour l'achat de matériel standard auprès de la maison Alder + Eisenhut;
- Environ CHF 5'000.- de dépenses courantes (entreprise de sécurité et autre entreprise pour le contrôle et maintenance du terrain multisports de Beaumont);

- CHF 28'000.– pour l'assainissement du boulodrome des Neiges après la crue de la Sarine, dépense imprévisible.

A noter que sans la dépense liée à l'assainissement du boulodrome des Neiges suite à la crue de la Sarine, le total aux comptes aurait été de CHF 39'542.95.

Le Conseil communal précise, contrairement à ce qui est indiqué, qu'il est inexact d'affirmer que les femmes ne disposent d'aucun espace pour se changer. Comme pour toutes les équipes, des solutions d'utilisation des vestiaires disponibles sur site sont mises en place et coordonnées par un collaborateur technique du Service des sports en concertation avec les clubs et la programmation des entraînements et matchs.

Par ailleurs, le Conseil communal précise qu'une réflexion est en cours afin d'optimiser l'utilisation des vestiaires existants. Concrètement, celle-ci se base sur des recommandations de l'Association suisse de football (ASF) et sur des exemples de bonnes pratiques de clubs pour améliorer l'occupation des vestiaires et proposer des casiers pour déposer des affaires et limiter le temps de présence dans les vestiaires. Une zone dédiée spécifiquement aux équipes féminines sera intégrée à ces réflexions.

Dans un horizon plus large, et comme évoqué précédemment, l'étude "Masterplan Guintzett" vise, entre autres objectifs, à permettre et préparer la mise en œuvre du projet prioritaire de construction de nouveaux vestiaires adaptés, en réponse aux besoins exprimés par les clubs.

Pour ce faire, un montant de CHF 144'000.– est prévu au budget 2026 pour une étude de faisabilité architecturale concernant les vestiaires (et équipements annexes) répondant à l'ensemble des usages sportifs prévus au Guintzett sur le long terme.

Dans le texte du message en catégorie II transmis au Conseil général, il est indiqué le planning prévisionnel suivant:

- Etude de faisabilité -> 2026
- Etude -> 2027 à 2028
- Réalisation -> 2029 à 2030

Le planning prévisionnel ci-dessus est dépendant de l'avancement de l'étude "Masterplan Guintzett".

Grady Véronique (PLR). Je ne suis absolument pas satisfaite de la réponse.

Le montant devait financer la mise à disposition, au Guintzett, de vestiaires mobiles en nombre suffisant pour les femmes et les hommes. Contrairement à ce que vous affirmez dans votre réponse, les femmes ne disposent d'aucun local pour se changer et se doucher. Ce point a d'ailleurs été confirmé par le FC Richemond lors de la dernière séance de la Commission des sports.

Vous le dites vous-mêmes, l'amendement adopté en décembre 2023 et mentionné dans le procès-verbal du Conseil général visait à compenser le manque de vestiaires pendant la période de travaux initialement envisagée à l'horizon 2024. Vous avez repoussé ces travaux au profit d'une énième étude. La problématique est pourtant connue de longue date et aucun vestiaire provisoire ne pointe à l'horizon. Pour rappel, il s'agissait du seul amendement de droite, en décembre 2023, à avoir passé la rampe. Pour quelles raisons avoir snobé cette décision en affectant le montant à d'autres fins? Vous seuls semblez connaître la réponse. À défaut, je me console de savoir qu'il a profité en grande partie au boulodrome des Neiges, selon la ventilation que vous en avez faite. Je reviendrai donc en décembre avec une nouvelle demande car nos clubs et nos sportifs méritent que l'on n'abandonne jamais.

- n° 384 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de places de stationnement au chemin des Kybourg

En l'absence de M. Jean-Thomas Vacher, la réponse à la question n° 384 est reportée à une prochaine séance.

E. Nouvelles questions

- n° 385 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative au suivi par Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA des substances soupçonnées par les autorités de régulation en matière d'eau potable

Yerly-Brault François (Vert-e-s). L'acide trifluoroacétique (TFA), est un polluant éternel de la famille des PFAS. C'est aujourd'hui le produit chimique le plus largement répandu dans les eaux de surface et les eaux souterraines de Suisse, comme d'Europe. Produit de dégradation des fluides frigorigènes et de certains pesticides, il est soupçonné par l'Office allemand de sécurité alimentaire d'être un perturbateur endocrinien, nuisant notamment à la fertilité. L'agence européenne des produits chimiques étudie actuellement son classement comme métabolite pertinent, cas échéant des valeurs limites strictes seraient introduites également en Suisse, à l'image de l'affaire du chlorothalonil en 2020.

En réponse à ma question n° 376, le Conseil communal répond, en collaboration avec Eau de Fribourg, que le TFA ne fait pas l'objet de mesures dans l'eau potable de la ville de Fribourg. Pourquoi n'est-ce pas le cas et pourquoi Eau de Fribourg ne mène-t-elle pas un suivi des substances soupçonnées par les autorités de régulation? Comment cette absence de visibilité permet-elle une approche selon le principe de précaution pour préserver à long terme la ressource eau et ainsi notre santé?

Steiert Thierry, syndic. En ce qui concerne les TFA, nous sommes dans une situation similaire à celle qu'il y a eu quelques années avec le chlorothalonil, lorsque tous les distributeurs évaluaient la pertinence de mesurer certaines substances en l'absence de valeur limite. Nous vous répondrons de manière plus circonstanciée lors de la prochaine session.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 386 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'introduction de la Boussole 21 au sein de l'administration communale comme outil d'évaluation de la durabilité des messages du Conseil communal

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Concernant la question de la durabilité des messages du Conseil communal, ce dernier a confirmé son intention d'introduire une telle évaluation, sous la forme de l'outil "Boussole 21". Il a ainsi indiqué qu'un test était prévu sur quelques projets en 2024. Le secteur MUDD et le Service concerné analysant le projet sous l'angle de la durabilité avant de solliciter le préavis de la commission consultative de développement durable. De même, une formation à l'outil d'évaluation, adressée aux chefs de Secteur et de Service, était prévue dès 2025.

Voici mes questions:

1. Où en sont les travaux évoqués dans la réponse du Conseil communal à la question n° 215?
2. Quels sont les résultats de la phase test menée en 2024?
3. Combien de chef·fe·s de projets, de secteur et de service ont été formé·e·s à la Boussole 21 à ce jour et combien doivent encore l'être?
4. Quand est-ce que le processus et la procédure d'évaluation seront ancrés dans le système de contrôle interne de la Ville de Fribourg?
5. Quand aura lieu la séance d'information destinée au Conseil général?

Steiert Thierry, syndic. Nous pouvons répondre de la manière suivante aux questions posées.

1. Où en sont les travaux évoqués dans la réponse du Conseil communal à la question n° 215?

Une première phase pilote a été réalisée par le Service de l'administration générale (secteur du développement durable) et une proposition de formation d'un après-midi valorisé en heures de travail a été soumise au Conseil communal. Le projet a ensuite été mis en pause par le Conseil communal qui souhaitait prolonger la phase pilote et préciser certains points concernant l'outil de la Boussole 21 (B.21) et évaluer certaines craintes de redondance avec le programme SNBS.

2. Quels sont les résultats de la phase test menée en 2024?

La phase test de 2024 a montré de bonnes possibilités d'appropriation de la B.21 par une grande partie des chefs-fe-s de projets travaillant à la Ville sur des projets très variés (par exemple l'événement un arbre un enfant, des objectifs d'aménagement d'une parcelle, un règlement, NOVA, le Programme de législature 2021-2026, etc.). La B.21 est en principe un outil facile d'accès et rapide à compléter, permettant une appropriation des thématiques de la durabilité à différents stades de la gestion de projets. Les redondances avec le programme SNBS sont relativement limitées puisque les projets d'envergure intégrant déjà des processus de durabilité ne seraient pas concernés. Cependant, l'évaluation des messages est plus contrastée. L'information de leur durabilité ne serait utilisée comme argument uniquement:

- si elle est positive, par les forces politiques déjà en faveur du projet;
- si elle est négative, par les forces politiques déjà en défaveur du projet.

Il est donc difficile d'assurer le poids de cette information dans les débats politiques.

3. Combien de chefs-fe-s de projets, de secteur et de service ont été formés-es à la Boussole 21 à ce jour et combien doivent encore l'être?

Comme le projet a été mis en pause suite à la proposition d'un plan de formation par le Service de l'administration générale, actuellement aucun-e chef-fe de projets n'a été spécifiquement formé-e.

4. Quand est-ce que le processus et la procédure d'évaluation seront ancrée dans le système de contrôle interne de la Ville de Fribourg?

Aussitôt que le projet aura repris et qu'une version convenant à l'ensemble des parties prenantes aura été trouvée.

5. Quand aura lieu la séance d'information destinée au Conseil général?

À la fin du projet, lorsque les premier-ère-s chefs-fe-s de projets auront été introduits-e-s à la B.21 et que les réserves seront levées.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Nous restons attentifs à la suite des évolutions. J'aimerais juste souligner que de nombreuses collectivités font une analyse d'impact de la réglementation dans leurs messages, c'est quelque chose qui pourrait également être fait pour la Ville de Fribourg.

- n° 387 de M. David Krienbühl (PLR) relative aux conséquences économiques des chantiers d'importance sur le territoire communal et à la possibilité d'indemniser les commerces

Krienbühl David (PLR). A la suite du refus, hier soir, des groupes socialiste et des Vert·e·s de transmettre le postulat n° 198, ce qui est pour le moins surprenant, surtout au vu de l'interview de M. Elias Moussa, conseiller communal en charge de l'Édilité, publiée le 8 octobre 2025 dans les Freiburger Nachrichten, laissant entrevoir une ouverture à examiner d'éventuelles demandes d'indemnisation pour les commerces durablement impactés par des chantiers d'importance, je souhaite obtenir des précisions sur les points suivants.

- Quels sont les critères et la définition retenus par la Ville de Fribourg pour qualifier un chantier de "grand chantier" ou de "chantier d'importance" ouvrant potentiellement la voie à une mesure d'indemnisation ou de soutien?

Plus précisément:

- la durée minimale des travaux envisagée pour qu'un chantier soit considéré comme "long" ou "d'importance" (par exemple plus de six mois, un an, deux ans, etc.);
- les critères géographiques ou économiques pris en compte (ampleur du périmètre, nombre de commerces impactés, nature des perturbations, etc.);
- les modalités selon lesquelles les entreprises concernées pourraient faire valoir une demande de soutien ou d'indemnisation;
- sur quelle base légale la Ville se fonde-t-elle pour répondre favorablement à une mesure d'indemnisation ou de soutien;
- enfin, la planification envisagée par la Ville pour définir un cadre clair, transparent et équitable de la gestion des impacts économiques liés aux chantiers publics.

Une clarification de ces éléments est essentielle pour instaurer un dialogue constructif entre la Ville, les commerçants et les artisans, et garantir une meilleure conciliation entre développement urbain et vitalité économique locale.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je cite in extenso le passage de l'interview mentionnée en préambule de la question: "Eine systematische Entschädigung für Private, aber auch für Geschäftsbetriebe ist nicht vorgesehen, so Moussa. Aber wer durch die Bauarbeiten übermässigen Belastungen ausgesetzt ist, kann ein Entschädigungsgesuch stellen, das die Stadt prüft. In einem urbanen Umfeld gehören Bauarbeiten jedoch dazu und die Aufwertung danach bringt meist Vorteile. Zudem würden Entschädigungen letztlich von den Steuerzahlern finanziert, so der Bauvorsteher". J'imagine que c'est à cette citation que la question se réfère.

Par rapport aux questions plus précises, je rappelle que bien évidemment le Conseil communal ne va pas commenter d'une manière ou d'une autre le postulat en question, respectivement les débats et la décision prise hier soir en séance du Conseil général. Je rappelle également que la question de l'indemnisation pour des chantiers en ville de Fribourg n'est pas une nouveauté. Le débat a déjà été largement médiatisé en 2018, notamment lorsqu'il s'agissait du chantier à l'avenue de Beauregard. Là aussi, plusieurs éléments ont été publiquement communiqués par la Ville de Fribourg à cet égard. Depuis 2018 jusqu'à aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas modifié son approche. D'ailleurs, les auteurs du postulat n° 198 l'ont bien saisi. Sauf erreur, vous êtes un co-postulant, et vous citez la base légale, à savoir les articles 679 et 684 du Code civil suisse, ainsi que l'ATF 145 II 282, à savoir une indemnisation qui repose sur le droit civil et la jurisprudence du Tribunal fédéral. Je ne vais pas aller dans tous les détails de cette jurisprudence, mais quand même vous rappeler que les critères que le Tribunal fédéral préconise que la Ville de Fribourg prend en considération lorsqu'elle est saisie d'une demande d'indemnité pour les chantiers portent sur des nuisances excessives qui donnent droit à une indemnité, sur la durée des nuisances, laquelle est généralement d'au moins six mois, sur l'importance des nuisances dont l'intensité peut parfois évoluer au fil du chantier et ainsi, sur la diminution considérable du chiffre d'affaires, qui doit normalement être de plus de 20% ou relative à d'importantes dépenses supplémentaires, par exemple de nettoyage.

Malgré ces critères, le Tribunal fédéral a aussi bien expliqué qu'il faut de toute manière examiner l'ensemble des circonstances du cas concret, donc c'est exactement de cette manière-là que procède la Ville de Fribourg lorsqu'elle est saisie de demandes d'indemnités en lien avec des chantiers qui se déroulent sur le territoire communal. Indépendamment de cette question-là, qui évoque indemnité évoque évidemment également un volet budgétaire.

Comme vous avez pu le constater, les comptes 2024 étaient déficitaires, le budget 2025 était déficitaire et dans le cadre du budget 2025, aucun montant n'a été voté par le Conseil général comme autorisation de dépenses pour le Conseil communal pour indemniser d'une manière ou d'une autre des commerces qui font valoir des indemnités et dont les critères correspondent à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Évidemment, s'il y a une décision judiciaire qui condamne la Ville à indemniser dans le cas de figure de dépense liée, il nous faut à minima, pour le Conseil communal, une enveloppe budgétaire. Je cite le rapporteur de la minorité de la Commission financière dans le cadre de la séance du 9 décembre 2024 consacrée à l'examen du budget 2025 (page 410): "Le budget 2025 et le plan financier, qui est la traduction chiffrée de la stratégie à cinq ans du Conseil communal, conduisent la Ville à une faillite financière certaine si aucune mesure n'est prise pour réduire les dépenses et étaler les investissements. " Vous comprendrez qu'introduire une indemnisation ne va pas vers une réduction des dépenses, mais conduit bien vers une augmentation des dépenses et vous allez bientôt être saisis du message du budget 2026. Vous aurez tout le loisir de juger à ce moment-là si ces éléments ont toujours leur pertinence ou pas. Pour conclure, la Ville de Fribourg ne dispose pas d'un budget voté par le Conseil général pour indemniser. Même si le cas se présentait, en l'état, elle continuerait son approche, à savoir respecter la jurisprudence du Tribunal fédéral et le cadre légal du code civil pour procéder aux examens de ces indemnités.

Krienbühl David (PLR). Je vous remercie pour la réponse.

- n° 388 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à l'agrandissement de l'arrêt de bus de la place de la Gare, côté sud

Perritaz Pierre-Alain (PS). Depuis quelques semaines, l'arrêt de bus situé à la place de la Gare, côté sud, a été agrandi afin de permettre à trois bus de s'y aligner simultanément. La tête d'arrêt de bus se situe droit devant le passage pour piétons, devant Fribourg Centre. Dans le cadre de ces travaux, les feux de signalisation régulant cet espace ont été mis hors service. Vendredi dernier, une entreprise est intervenue sur place et les feux ont été remis en fonction.

Cependant, leur fonctionnement semble très aléatoire. Ils ne sont actifs que durant quelques dizaines de minutes par jour, ce qui crée une confusion importante parmi les usagers de la place de la Gare. En effet, certains piétons appuient sur le bouton de commande des feux alors que ceux-ci sont en mode clignotant, tandis que d'autres traversent au rouge sans se rendre compte que les feux sont exceptionnellement en service. Cette situation engendre un véritable flou dans la compréhension des règles de priorité et augmente les risques d'incidents entre piétons, cyclistes, voitures, camions et bus.

1. Comment est-il possible qu'un arrêt de bus soit aménagé directement devant un passage pour piétons, alors que l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), à son article 18, alinéas 2 et 3, précise qu'un arrêt ou un stationnement doit se situer à au moins 5 mètres avant un passage pour piétons?
2. À quelles heures exactement ces feux de signalisation sont-ils en fonction?
3. Pour quelle raison ces feux ne sont-ils pas activés en continu, tout au long de la journée, afin d'assurer une régulation claire et sécurisée de la circulation sur la place de la Gare?

Je souhaite enfin souligner que, depuis le 3 novembre, les feux du carrefour du Temple semblent fonctionner selon le même principe que ceux de la place de la Gare, ce qui pourrait engendrer des situations similaires de confusion.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Comme on le sait toutes et tous, le Conseil communal travaille sur un grand projet de requalification du secteur de la gare, sauf que cette requalification prend du temps. Il y a notamment des procédures. Malgré cela, la mobilité continue d'évoluer. On a pu le lire dans la presse, le nombre d'usager·ère·s des transports publics a fortement augmenté et c'est très favorable. On avait vu des espèces de "murs" de bus à cet endroit, si on prend en phase de l'endroit qui est cité par Monsieur le Conseiller général, on peut accoster cinq bus et à l'endroit où on a fait cette prolongation, on ne pouvait en accoster que deux. On avait des espèces de "murs" de bus qui paralysaient tout le trafic, ainsi que des voitures, des vélos et des piétons. Ce que le Conseil communal essaie de faire dans l'intervalle, c'est simplement de permettre

à ce secteur de fonctionner malgré l'évolution des pratiques de mobilité en attendant de pouvoir installer et requalifier le secteur de la gare. Il le fait, je tiens à le souligner, c'est très important, en coordination avec l'Agglomération et les Transports publics fribourgeois et notamment à leur demande pour ce qui était de ces problématiques liées aux bus. Oui, vous avez raison, on a une absence de conformité normative, mais on n'a pas reconstruit ce quai de bus, on l'a simplement prolongé, parce qu'il y aurait d'autres absences de conformité normative, notamment en lien avec la hauteur des quais pour les personnes à mobilité réduite.

Pour vous citer un autre exemple dans le secteur, le petit bout de trottoir au sommet de la Route-Neuve que le Conseil communal a élargi pour permettre de sortir avec des poussettes, notamment avec la ligne 4, n'est non plus pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite. La question est souvent la suivante: "ça ne marche pas mais on continue ou on fait des petites modifications en attendant de pouvoir requalifier?". C'est dans cet esprit que ça a été fait. Alors oui, vous avez raison, il y a plein d'éléments qui ne sont pas aux normes, mais ils ont été modifiés temporairement puisque l'on sait pertinemment que le projet de requalification de la gare a pour but d'améliorer et de résoudre toutes les problématiques liées à la mobilité, quel que soit le type d'usager·ère·s.

Pour ce qui est des horaires, les feux sont en fonction du lundi au vendredi de 07.00 à 08.30 heures et de 16.30 à 18.00 heures et de 12.00 à 16.00 heures le samedi. Pour ce qui est du dimanche, il n'y a pas de feu.

Ce que je peux encore ajouter, c'est que les trois groupes de feu sont coordonnés. Pendant de nombreuses années, vous aviez des feux qui dissonaient entre celui qui est devant la pharmacie, le centre commercial le mieux centré de la capitale cantonale et puis les feux du Temple. Aujourd'hui, ils ont été coordonnés. Ainsi, normalement, vous devez avoir ce que l'on appelle l'"onde verte". En effet, quand c'est vert à la pharmacie, ça va suivre pour les trois autres feux. L'objectif est donc d'améliorer cette vitesse commerciale à cet endroit.

Pour quelles raisons ces feux ne sont pas activés en continu? Parce que ces feux péjoreraient toute la situation du trafic, tant les bus que les voitures, que les cyclistes, que les piétons, en dehors des heures de pointe. On n'a pas que des heures de pointe, heureusement, dans l'utilisation de la mobilité dans le secteur de la gare. Pour vous donner un exemple, il était normal et courant d'attendre quel que soit le type d'usagers, piétons, voitures, cyclistes, bus, etc. jusqu'à 1.30 minute, ce qui constitue une marge de sécurité. C'est ce que l'on a fait, notamment à Richemond, où les bus ont vu leur temps d'attente divisé par 12, c'est ce que l'on a fait notamment au Botzet, c'est-ce que l'on a fait notamment devant Nespresso. La mobilité n'est pas une science exacte, on doit toujours être attentifs et réfléchir. Toutefois, d'une manière générale, dans l'hypercentre, c'était la meilleure manière de procéder. Alors oui, vous avez raison, ce n'est pas tout à fait normativement conforme, mais en attendant la requalification, c'était le meilleur moyen de fluidifier, de faire fonctionner ce secteur.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse, dont je suis partiellement satisfait. On vient de voter au sujet du postulat n° 210, qui demande d'améliorer la sécurité dans l'espace public, notamment autour de la gare. C'est vraiment un endroit type. Vous

I'avez dit, malheureusement, il n'y a pas de feu qui tourne aux heures de pointe de midi. C'est un endroit très dangereux et je vous invite vraiment à réfléchir et à corriger cette anomalie.

- n° 389 de Mmes Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Fabienne Menétrey (Vert·e·s) relative au calendrier des prochaines étapes du plan lumière

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Je me fais la porte-parole de ma collègue Mme Fabienne Menétrey, qui avait déjà adressé sa question à propos de la stratégie lumière...

La présidente. Etant donné que j'ai été interpellée au sujet de cette pratique, je me permets de vous interrompre pour expliquer ce qui suit. Si vous prenez la parole au nom d'une collègue absente, vous devenez co-autrice de cette question, comme ça a été le cas lors de la dernière séance, et vous devez exprimer tout de suite votre satisfaction en lien avec la réponse du Conseil communal.

Ce point sera traité par ailleurs par le Bureau lors d'une prochaine séance.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Oui, pas de problème. En décembre 2023, en réponse à la question n° 210, le Conseil communal annonçait la mise en œuvre du plan lumière dès 2024 sur 12 ans. Deux ans plus tard, la stratégie publiée reste sans calendrier détaillé, ni indicateur de suivi, alors qu'elle évoque une planification jusqu'en 2035. À titre de comparaison, Lausanne s'est dotée d'un plan lumière avec des objectifs mesurables comme moins 50% de consommation d'ici 2033 et une réglementation stricte sur l'extinction des vitrines.

- Quel calendrier le Conseil communal prévoit-il pour les prochaines étapes du plan lumière?
- Quand et comment seront intégrées les mesures annoncées pour limiter les nuisances lumineuses des vitrines commerciales et garantir une réelle trame noire sur le territoire communal? En effet, un plan sans calendrier, c'est un peu comme un lampadaire sans ampoule, ça prend de la place et ça ne sert à rien.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Dans la réponse à la question n° 210 du 12 décembre 2023, la modification légale entrée en vigueur au niveau cantonal en juin 2023 impose à la Ville d'accélérer l'assainissement de son éclairage public. En effet, la loi cantonale sur l'énergie exige désormais, vous le savez, que l'éclairage public soit éteint entre minuit et 05.00 heures du matin ou qu'il soit équipé d'un système de détection de présence avec un délai de mise en conformité fixé au 31 décembre 2028. Le crédit d'investissement, rubrique 560.5290.085, évoqué dans la réponse, a permis de réaliser cette année une étude relative au déploiement de la stratégie lumière et à la mise en conformité du parc d'éclairage public avec la nouvelle législation.

Un dossier de demande de dérogation concernant les points lumineux ne pouvant être éteints, à savoir passages piétons, transports publics, sécurité, vie nocturne, etc., a été préparé et sera prochainement transmis au Canton pour validation. Sur cette base, la Ville engagera prochainement les travaux afin de répondre aux exigences légales. Ces interventions seront également l'occasion d'adapter l'éclairage public aux recommandations de la stratégie lumière, typologie des installations,

température de couleur, etc. La mise en œuvre d'une part importante du plan lumière étant étroitement liée à la mise en conformité de l'éclairage public aux nouvelles exigences légales, son déploiement est conditionné par le délai fixé par la loi, soit d'ici la fin de l'année 2028. Il convient toutefois de relever que la rapidité de cette mise en conformité dépendra également de la disponibilité des budgets et des entreprises spécialisées et qu'elles seront fortement sollicitées, l'ensemble des communes du canton devant respecter la même échéance.

Par rapport à la deuxième question, suite à sa modification, la loi cantonale exige désormais que les enseignes publicitaires d'éclairage soient éteintes entre minuit et 05.00 heures. Le Canton ainsi que la Police locale ont procédé à des contrôles et adressé de nombreuses demandes de mise en conformité aux contrevenants, la même chose a été faite par le Conseil communal. Par ailleurs, des courriers d'information ont été envoyés par la Ville aux commerçants afin de leur rappeler les nouvelles exigences légales, ainsi que les recommandations complémentaires issues de la stratégie lumière de la Ville. Donc, en l'état, c'est la prévention qui est de mise à ce niveau-là.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Cela fait beaucoup de "prochainement". Je me réjouis de savoir un peu plus clairement ce que cela veut dire, mais je suis satisfaite de la réponse.

- n° 390 de Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL) relative aux mesures existantes en ville de Fribourg pour lutter contre les effets non souhaités de la consommation d'alcool dans l'espace public, en particulier en ce qui concerne la jeunesse

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Dans une politique globale de santé publique et de prévention en cohérence avec les enjeux cantonaux du plan cantonal d'action alcool (PCAA) 2024–2028, les grands événements comme les fins de soirée arrosées en ville mettent en lumière des comportements à risque dus aux effets d'une consommation non maîtrisée d'alcool.

Hormis ses conséquences néfastes sur la santé des personnes, l'abus d'alcool nous a déjà montré les dégâts humains et matériels qu'il pouvait engendrer en ville.

Les jeunes sont une population particulièrement vulnérable. Plusieurs questions se posent alors:

- Quelles mesures existent actuellement en ville de Fribourg pour lutter contre les effets non souhaités de la consommation d'alcool dans l'espace public, ses risques sociaux et les éventuelles violences liées?
- Quels sont les dispositifs de prévention mises sur pied par la Ville et de responsabilisation de la jeunesse à ce sujet?
- Est-ce que des contrôles et interventions à visée éducative sont réalisés sur le terrain, notamment pour prévenir le phénomène d'excès ponctuels comme le "binge drinking" aux heures les plus tardives?
- Qu'en est-il des partenariats avec les associations locales?

- La Ville participe-t-elle au renforcement des projets de prévention et de promotion de la santé via, par exemple, l'association d'utilité publique REPER?
- Est-ce que des horaires d'interdiction, ponctuelle ou permanente, de consommation d'alcool dans certains lieux publics identifiés comme sensibles (places, parcs urbains, rues très fréquentées), avec une réglementation claire et visible dans l'espace public, sont ou seront envisagés par la Ville?
- Est-ce qu'une interdiction de la promotion de l'alcool fort, tel que le prévoit le canton de Vaud à partir du 1^{er} octobre 2025, qui interdira la publicité pour l'alcool de plus de 15% dans les lieux privés accessibles au public, est aussi à l'étude pour la Ville de Fribourg?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je réponds de manière groupée aux différentes questions posées.

Les dispositifs de soin, de prévention ou de formation cités dans le plan cantonal d'action alcool sont cantonaux et ces compétences relèvent de l'Etat. Néanmoins, la Ville met en place des mesures préventives et d'accompagnement de la problématique de consommation excessive d'alcool. Dans le cadre des fêtes estudiantines de fin d'année scolaire, qui ont lieu sur les Grand-Places, qui sont des rassemblements spontanés, un large dispositif a été mis en place depuis plusieurs années.

L'association AdO est mandatée pour passer dans les écoles du secondaire II en amont de ce rassemblement festif pour faire de la prévention. Ils sont également présents lors des deux soirées. Cette année, à cette occasion, le Conseil des jeunes de la ville a collaboré avec AdO pour créer une campagne de prévention basée sur la co-veillance, afin de traiter de tous les aspects des comportements problématiques en milieu festif. Cette campagne appelée "look out" a suscité l'intérêt du Service cantonal de la santé publique et une collaboration est en cours.

Pour pouvoir intervenir directement sur le terrain, la Ville de Fribourg donne un mandat de travail de rue important aux spécialistes de REPER. C'est une approche basée sur le dialogue et la libre adhésion qui complète l'action de la Police cantonale. Les ressources disponibles sont réparties dans les quartiers selon les besoins sur la base d'une analyse de terrain.

La Ville soutient aussi d'autres programmes de REPER, comme le pôle minijob, et collabore à la mise en place de projets comme Smart Event. Ce dernier est un dispositif très complet, qui garantit que tous les événements organisés répondent à certains critères très précis, qui visent à protéger la jeunesse et à diminuer les comportements à risques.

Un autre levier est de soutenir la mise en place de lieux, d'événements ou de projets qui proposent des alternatives à la consommation d'alcool en soirée et le week-end. Le but est de promouvoir des offres qui encouragent la création de lien social, où la consommation n'est pas obligatoire sans concurrencer les cafés et les bars. Un projet dans ce sens est en cours d'élaboration.

Globalement, une bonne collaboration a été mise en place avec les associations locales actives dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques en milieu festif. La Ville les soutient en relayant la promotion de leurs activités, notamment lors de la fête des majoritaires, ou en soutenant les acteurs de la vie nocturne à se former pour le public spécifique des jeunes.

Pour les deux dernières questions concernant des horaires d'interdiction dans certains lieux et l'interdiction de la promotion de l'alcool fort dans les lieux publics, je passe la parole à mon collègue P.-O. Nobs.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Pour ce qui est de ces deux questions, je n'ai pas la possibilité de répondre ce soir et le Conseil communal y répondra lors de la prochaine séance.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Merci beaucoup pour ces premiers éléments.

La réponse à cette question sera complétée lors d'une prochaine séance.

- n° 391 de Mme Sophie Delaloye (PS) relative à la récolte de données (monitoring) concernant le harcèlement de rue

Delaloye Sophie (PS). En 2021, plusieurs membres du Conseil général avaient déposé le postulat n° 13 qui souhaitait que la Ville se penche sur le fléau du harcèlement de rue. En 2023, la Ville avait répondu favorablement à ce postulat en mettant en place un plan en sept points et démontrant ainsi qu'elle prenait au sérieux cette problématique.

Nous avions particulièrement apprécié la création d'un poste de spécialiste en lutte contre le harcèlement de rue, ainsi que les actions régulières de sensibilité.

Cependant, le point 7 dudit plan portait sur la récolte de données sous forme de monitoring, qui doit avoir lieu "en principe au cours de chaque législature".

Ma question est la suivante:

- Qu'en est-il de cette législature-ci?
- Une enquête a-t-elle ou aura-t-elle lieu?
- La Ville envisage-t-elle, pour ces enquêtes, d'intégrer au monitoring le suivi de l'impact des vécus multiples des personnes questionnées (personnes âgées, personnes handicapées, personnes subissant du racisme, personnes SDF ...) sur les formes et fréquences du harcèlement de rue vécu, comme le suggère le rapport de la HETS-FR?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Le harcèlement de rue constitue un phénomène profondément ancré et particulièrement résistant, car il s'enracine dans des rapports de pouvoir historiques entre les sexes et a longtemps été banalisé ou invisibilisé dans l'espace public. Le Conseil communal dispose, depuis 2023, de ressources pour mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation, de prévention et de formation.

Différentes possibilités ont été étudiées afin de suivre l'évolution du harcèlement dans l'espace public, ainsi que de mesurer les effets de ces actions. Evaluer concrètement l'impact des mesures mises en place pour lutter contre ce phénomène représente en effet un défi méthodologique.

Une telle démarche impliquerait des ressources financières importantes. Une évaluation est en cours afin de déterminer la démarche. Nous sommes également en réflexion sur la manière de pouvoir approcher cette question de l'évaluation. Nous souhaitons trouver un équilibre entre études et actions de terrain.

Il convient également de rappeler que la transformation durable des comportements et des mentalités s'inscrit dans un temps long et que les résultats de la lutte ne peuvent se mesurer par législature. Elle doit aussi être portée par de multiples acteurs.

Dans tous les cas, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale prévoit de procéder, début 2026, à une évaluation interne et qualitative des actions menées, afin de tirer un bilan et d'identifier des pistes pour l'avenir.

Delaloye Sophie (PS). Je me réjouis d'avoir des résultats au début 2026.

- n° 392 de M. Jérémie Fonjallaz (PS) relative à la possibilité d'installer des panneaux de signalisation touristique de chaque côté du nouveau passage sous-voie

Fonjallaz Jérémie (PS). Il y a un peu plus d'une année, la gare de Fribourg s'est agrandie avec un nouveau passage sous-voie. Mon activité professionnelle est à l'Ancienne Gare, donc tout à côté de ce passage. Au cours de ces derniers mois, nous avons pu voir des touristes un peu perdu-e-s à la sortie du passage. En effet, il n'y a pas d'informations touristiques, comme une carte de la ville, à cet endroit. De plus, la gare principale n'est pas visible directement depuis la sortie du sous-voie, les arrêts de bus non plus. Toutes les personnes n'utilisent pas de GPS sur leur téléphone ou tout simplement pas de téléphone connecté. Pour l'anecdote, il est même arrivé que des personnes s'adressent directement au bar du Nouveau Monde pour acheter un billet de train. Le plus souvent, les personnes cherchent quelle direction prendre pour rejoindre l'Office du tourisme, les guichets des CFF ou les arrêts des bus urbains. Ma question: serait-il possible de collaborer avec les CFF, qui sont propriétaires de l'espace et Fribourg tourisme pour l'installation de panneaux touristiques de chaque côté du passage sous-voie, à savoir sur l'esplanade de l'Ancienne Gare et au carrefour Richemond, afin d'améliorer ainsi l'accueil des personnes qui ont la riche idée de venir visiter

Fribourg? Ces installations pourraient-elles se faire pendant le premier semestre 2026, soit avant les saisons du printemps et de l'été, qui voient arriver la majorité des touristes?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 393 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la communication sur l'entrée en vigueur de la première heure de parking gratuite à Fribourg

Rugo Claudio (PA). La campagne "Love 30", dont on voit un autocollant sur l'ordinateur de M. P.-O. Nobs, a coûté CHF 50'000.-. Il s'agissait d'un mandat externe. Combien le Conseil communal prévoit-il investir pour la promotion de "La première heure de parking gratuite"? Est-ce qu'il va faire appel à un mandat externe pour cela?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Dans la mesure où j'ai reçu une question concomitante de M. D. Krienbühl, que j'ai pu lire, je pars du principe que ma réponse devrait satisfaire les deux conseillers généraux. Ce que je peux dire, c'est que la Ville de Fribourg va communiquer en effet sur la nouvelle façon de fonctionner avec les horodateurs et les applications de paiement du stationnement par mobile, puisque le Conseil communal, dans son communiqué de presse d'hier, a annoncé la mise en vigueur de cette gratuité de stationnement pour la première heure à partir du 1^{er} décembre 2025. Pourquoi le 1^{er} décembre 2025? Alors, on l'a déjà dit dans le communiqué, on respecte le délai administratif qu'il a fallu pour programmer les 250 horodateurs et les cinq ou six applications de paiement par mobile. Le personnel sera là et pourra accompagner les usager·ère·s sur le terrain. Qu'est-ce qu'il va faire? Il ne va en effet pas mettre un budget pour une agence de communication, par contre, en plus du communiqué dont j'ai maintenant déjà fait référence, il va:

- mettre à jour le site internet, notamment également la carte des zones stationnements;
- communiquer sur les différents réseaux sociaux pour lesquels la Ville de Fribourg a des comptes;
- mettre des autocollants qui expliquent le fonctionnement sur tous les horodateurs;
- insérer deux articles dans les deux prochains numéros du magazine *1700*, qui est lu par tout un chacun à chaque parution.

Bien entendu, il a formé les agents, tant du terrain de la Police locale que tous les agents du personnel administratif, notamment du bureau du stationnement, qui seront porteuses et porteurs des informations et qui seront bien entendu prêt·e·s à immédiatement renseigner les usager·ère·s des nouvelles pratiques.

Je terminerai par ça et c'est ça qui est très important avec cette gratuité. C'est qu'avant, le sport national, c'était de se dire, je me gare, je ne mets pas de petites pièces dans l'horodateur parce que je ferai partie de celles et ceux qui ont la chance de passer entre les gouttes. Parfois, ça marchait et parfois ça ne marchait pas. Or, avec la gratuité, il faudra justifier le début de la première heure, donc

la pratique est inversée. C'est impératif de tout de suite aller à l'horodateur pour annoncer son stationnement dans la machine, de manière à ce que le décompte de la première heure puisse se faire. Sans quoi, bien entendu, si vous n'avez pas enclenché le parcomètre dès la première seconde, vous serez en infraction. Il y a un changement de paradigme et je pense qu'avec toutes ces communications maintenant faites au Conseil général et toutes celles qui vont se faire, on va très vite savoir comment faire pour profiter de cette gratuité.

Rugo Claudio (PA). Je pense que M. P.-O. Nobs a répondu à la question de M. D. Krienbühl, mais pas tout à fait à la mienne. Toutefois, je pense qu'il a déjà commencé à faire de la communication. Va-t-il décompter ça dans ses propres heures? Ma question était beaucoup plus simple, la réponse devait être: oui ou non, et un montant. Vous avez donné des explications, mais ce n'était pas ma question.

- n° 394 de M. Claudio Hugo (PA) relative à la présence d'un container devant les bâtiments Grandes-Rames 36 et rue de la Neuveville 39

Rugo Claudio (PA). En face du café des Boulangers, là où il y a le Théâtre de la Cité, se trouve un container. Devant le bâtiment, il y a un container depuis deux ans. Sauf erreur, il sert à chauffer le bâtiment.

1. Est-ce que le Conseil communal peut me donner plus d'explications à ce sujet?
2. Pensez-vous que laisser dans un site touristique médiéval, durant une si longue période un container est un acte positif pour la carte postale de la ville couleur molasse des Zaehringen?
3. Quelle serait la réaction du Conseil communal si un privé laissait un container pour se chauffer à l'extérieur? Veut-il promouvoir des containers pour que l'on puisse se chauffer?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Effectivement, il s'agit des Grandes-Rames 36 et de la rue de la Neuveille 39. Ces bâtiments appartiennent à la Ville de Fribourg. Ils abritent notamment le Théâtre de la Cité, mais également des appartements locatifs. Aussi, le premier souci du Conseil communal en lien avec cet objet n'était pas de savoir si le container était esthétiquement approprié ou pas, mais de savoir si les appartements pouvaient être chauffés ou pas. Si un chauffage externe a été placé à cet endroit, c'est justement parce que le chauffage interne est défectueux.

C'est d'ailleurs également la même raison pour laquelle vous avez trouvé en annonce un message en catégorie III, dans le cadre du budget 2025, concernant un crédit d'étude de CHF 517'790.- pour la réfection de ce bâtiment. Il était prévu initialement de le présenter au Conseil général encore cette année. Les aléas de développement d'un tel projet font que ce planning a dû être repoussé légèrement. Ce message relatif à un crédit d'étude pour la réfection et l'assainissement de ce bâtiment sera présenté au Conseil général dans le courant du premier semestre 2026. Les travaux sont en cours. Au préalable, une étude de faisabilité a été faite. Elle a été rendue en 2024, sauf erreur. Un crédit d'étude avait également été validée à l'époque par le Conseil général. Le processus est donc en route et nous aurons l'occasion de débattre largement de cet objet lorsque le message vous sera soumis, selon la planification actuelle lors du premier semestre 2026.

Rugo Claudio (PA). Je suis satisfait par la réponse du Conseil communal que je remercie.

- n° 395 de M. Claudio Hugo (PA) relative à la possibilité de faire demi-tour sur le boulevard de Pérrolles à la suite de l'abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h

Rugo Claudio (PA). Le parti-club des Artistes est devenu, bon gré mal gré, spécialiste des problèmes liés à la mobilité. On pourrait presque lui donner une casquette de la Police locale, lui qui aime les chapeaux.

- A-t-on a le droit de tourner sur route sur le boulevard de Pérrolles, vu que cette rue est passée au 30 km/h
 - en voiture?
 - en moto?
 - en véloroute?
 - en vélo électrique 25 km/h et 45 km/h?
 - en trottinette électrique?
- Pourquoi le Conseil communal ne trace-t-il pas une ligne blanche continue, comme le voudrait la signalétique coutumière, pour interdire, au cas où il serait interdit de tourner, et une ligne en traitillés quand on peut traverser?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 396 de Mme Margot Chauderna (Vert-e-s) relative à la promotion de la consommation de fruits et légumes locaux durant les récréations matinales des élèves de la ville

Chauderna Margot (Vert-e-s). Die Schule von Corminboeuf organisiert seit den 90er Jahren (überprüfte Information von Hr. J. Stöckli) eine Woche, in der allen Schüler-inne-n in der Vormittagspause Äpfel und Karotten aus der Region angeboten werden.

Meine Fragen lauten:

- Organisiert die Stadt Freiburg ebenfalls solche Wochen in den Schulen?
- Wenn ja, wie oft? Welche Lebensmittel werden den Schüler-inne-n angeboten?
- Wenn nein, plant sie, die Schulen dazu aufzufordern, oder dies selbst zu tun?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Vous savez que pour le Conseil communal, l'alimentation et la gastronomie sont des thèmes importants traités dans plusieurs Services et stratégies et aussi dans le cadre de la politique enfance et jeunesse. En plus de la gastronomie scolaire à proprement parler, qui prépare chaque jours plusieurs centaines de repas

sains et variés de provenance locale, de nombreuses activités en lien avec une alimentation saine sont organisées.

On peut citer ici des exemples ponctuels, comme des ateliers de cuisine dans le cadre du Passeport Vacances ou des accueils extrascolaires, ou des actions de fond sur la durée, par exemple dans le cadre de la médecine scolaire. Lors des événements destinés aux futurs élèves de 1H ou pour la préparation de l'entrée à l'école, intitulés Bientôt à l'école/Bald in der Schule, la médecine scolaire est présente et sensibilise parents et enfants à l'importance d'une alimentation et des récrés saines.

Il existe aussi des initiatives ludiques de promotion des récrés saines, sous la forme, par exemple, de concours organisés dans certaines écoles et qui incitent les enfants à privilégier des produits sains et de saison.

Schliesslich kann ich folgendes auf die konkreten Fragen antworten:

Einige Schulen der Stadt Freiburg organisieren jährlich z.B. eine Apfelaktion. Die Schuldirektionen und die Lehrerschaft können solche Projekte initiiieren, in Anbetracht der Anzahl der Schulen der Stadt Freiburg. Die Stadt kann diese finanziell unterstützen und tut dies auch. Eine andere Schule hat auf Wunsch der Schüler-innen vier mal pro Jahr einen Pausenkiosk initiiert. Jeweils eine Klasse führt ihn durch, befasst sich vorgängig mit dem Thema einer bewussten und nachhaltigen Ernährung und bereitet gesunde, saisonale Snacks für den Kiosk vor. Sie sehen also, dass verschiedene Aktionen bereits heute stattfinden und möglich sind, sofern sie von den Schulen initiiert werden, unterstützen wir diese gerne.

Chauderna Margot (Vert·e·s). Danke für die Antwort.

- n° 397 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative à l'élaboration d'un système équitable garantissant une inscription des enfants dans les crèches tout au long de l'année

Mendez Monica (Vert·e·s). Pour les jeunes parents, trouver une place en crèche à Fribourg n'est pas une sinécure. L'organisation interne aux crèches peut être très différente d'un établissement à l'autre et dans de nombreux cas, il est plus compliqué d'y inscrire un enfant en cours d'année, plutôt qu'à la rentrée de septembre, en particulier pour les jeunes parents en fin de congé maternité.

Pour les familles dont les enfants sont nés grosso modo entre juin et octobre, cela peut vouloir signifier chercher des solutions de garde alternatives, pas toujours à disposition et souvent précaires pour pouvoir reprendre une activité professionnelle.

Dans l'élaboration de son projet de fondation visant à unifier la gouvernance des structures d'accueil, le Conseil communal est-il prêt à prévoir un système garantissant une intégration tout au long de l'année et ainsi un accès équitable? Si oui, comment? Si non, que prévoit-il pour garantir un accès équitable? De manière générale, quels seront les objectifs et les contours de cette fondation?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 398 de M. Thierry Pochon (Vert·e·s) relative à l'avenir de l'utilisation du bâtiment de l'Ancienne Poste du Bourg

Pochon Thierry (Vert·e·s). Le 5 juillet dernier, les autorités et la population fribourgeoise ont inauguré le secteur fraîchement requalifié des abords de la Cathédrale. Depuis ce jour, l'Ancienne Poste du Bourg a rouvert ses portes pour héberger d'ici à la fin de l'année l'exposition "Mémoires du Bourg".

Le rôle que jouera ce bâtiment au cœur de notre quartier historique et touristique reste nébuleux.

Or, sa réaffectation est une magnifique occasion qu'il s'agirait de ne pas galvauder et qu'il faudra traiter avec une vision réfléchie en lien notamment avec les potentialités culturelles du Bourg, sans - bien évidemment - céder à quelque facilité opportuniste et virer au gâchis. D'où ce besoin de clarification:

1. Le Conseil communal a-t-il entamé des réflexions avec le propriétaire – l'Etat de Fribourg – pour clarifier l'avenir de ce bâtiment?
2. A-t-il connaissance des éventuels projets du Canton pour l'Ancienne Poste du Bourg?
3. Le Conseil communal est-il prêt à en faire un lieu qui corresponde aux aspirations des habitant·e·s du quartier? Ceux-ci seront-ils consultés, voire inclus, dans le projet?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je ferai une réponse groupée aux trois questions, cela donnera un texte un petit peu plus fluide.

Le Conseil communal est en contact depuis de nombreuses années avec le Conseil d'État – cela date en fait de la législature précédente –, y compris pour un transfert de propriété. Toutefois, l'État poursuit sa volonté d'occuper le bâtiment, donc se tient à sa stratégie d'être propriétaire des bâtiments qu'il occupe. Aux dernières nouvelles, il désirait y affecter l'état civil et la salle de mariage, d'où la fin de la collaboration pour les mariages avec la Ville à l'Atelier. Quant au rez-de-chaussée, le SBAT lui cherche une vocation. Une proposition a été faite à la Ville pour qu'elle l'occupe, mais à sa charge. Le Conseil communal a refusé cette proposition par manque de ressources et de financements, étant d'avis qu'il devait plutôt s'agir d'un mandat rémunéré.

Voilà la vision du propriétaire et de la Culture. Je passe volontiers la parole à mon collègue Elias Moussa pour d'autres informations.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je peux ajouter que dans toutes ces discussions, la Ville a toujours signifié à l'Etat qu'elle souhaitait que le rez-de-chaussée soit, comme on dit en jargon, "activé"; c'est-à-dire qu'il y ait une vocation publique pour faire vivre ce lieu et la terrasse qui se trouve devant. Le Canton connaît les attentes du Conseil communal à ce sujet. Par contre, comme l'a

dit M. le vice-syndic, la proposition telle qu'elle était formulée par l'Etat, dans son état actuel, n'était pas acceptable pour le Conseil communal. Cela dit, rien n'empêche l'Etat de s'occuper de l'activation lui-même, avec ses propres moyens, ou de donner un mandat rémunéré à un tiers pour faire vivre ce rez-de-chaussée.

Pochon Thierry (Vert-e-s). Je suis satisfait de la réponse, mais regrette quand même de voir que, souvent lorsqu'il s'agit de faire affaire avec le Canton, ce n'est pas si simple.

- n° 399 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative à l'étude de faisabilité d'un micro chauffage à distance (micro-CAD) en Basse-Ville

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). J'ai deux questions en lien avec le CAD. La première concerne l'étude de faisabilité d'un micro-CAD en Basse-Ville. En mai 2024, il y a un an et demi donc, un appel d'offres était en cours pour réaliser une étude de faisabilité. Est-ce que cette étude a été réalisée? Si oui, quelles en sont les conclusions et quelle suite y sera donnée? Si non, pourquoi?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Une étude de faisabilité pour un micro-CAD a été menée entre 2024 et 2025. Les travaux se sont essentiellement concentrés sur la recherche de solutions pour les infrastructures et bâtiments publics situés à la Neuveville et aux Planches. Il en ressort qu'un ou plusieurs micros-CAD semblent techniquement envisageables dans ce secteur. Suite à la présentation de ces premiers résultats, des compléments ont été demandés aux mandataires. Ces compléments sont actuellement en cours de traitement, donc on n'a pas encore des conclusions définitives.

- n° 400 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative à la publication des plans du réseau existant de chauffage à distance (CAD)

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Ma seconde question concerne la publication des plans du réseau existant de chauffage à distance (CAD). Lors d'une précédente réponse à une question, il avait été mentionné que ces plans seraient publiés début 2025. Sont-ils publiés? Si oui, où? Et si non, pourquoi?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Le site sur lequel vous avez pu consulter cette carte était le suivant: www.cad-fribourg.ch/carte-raccordement. La carte qui a été mise sur ce site par le Groupe E a été retirée en début de cette année. Selon les indications transmises par le Groupe E, ils vont mettre en ligne une nouvelle version plus aboutie au 1^{er} janvier 2026. Je tiens à préciser que c'est Groupe E qui maîtrise entièrement cette carte et les données. La Ville n'a aucun moyen d'influencer cette décision. C'est l'information que nous avons reçue de la part de Groupe E. Je pars du principe que vous allez cliquer sur ce lien au 1^{er} janvier 2026 et on espère qu'elle sera bien en ligne.

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Je suis partiellement satisfait de la réponse. J'ai de la peine à comprendre pourquoi l'étude s'est focalisée uniquement sur les bâtiments publics et pas sur les autres bâtiments de la Basse-Ville, qui ont aussi des problèmes pour trouver une solution renouvelable pour leur chauffage. Pour le reste, je suis satisfait.

- n° 401 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Maurice Page (CG) relative à la possibilité pour la Ville de Fribourg de contribuer concrètement à l'accueil et aux soins d'enfants de Gaza

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). La résolution que nous venons d'accepter est de portée essentiellement déclarative.

Exprimer notre désaccord avec la position du Canton est certes important mais, à notre avis, insuffisant. La Ville de Fribourg peut s'engager concrètement et peut-être proposer une solution dans la mesure de ses compétences légales et de ses moyens.

Notre Ville doit faire son possible pour agir de façon solidaire et garantir un accueil digne aux personnes qui en ont besoin.

D'où nos questions au Conseil communal:

- Quand et comment le Conseil communal entend-il s'adresser au Conseil d'État pour l'inviter à revoir sa position?
- La Ville pourrait-elle proposer son aide au Canton en contribuant, par exemple, à l'accueil des proches de ces enfants (puisque'ils seraient soignés en tout cas au HFR)? Le Conseil communal serait-il prêt à mettre en œuvre des solutions d'hébergement et d'accompagnement? Le cas échéant avec d'autres partenaires, voire en lançant un appel à la population comme il l'a fait pour l'Ukraine?
- Le Conseil communal est-il prêt à engager des moyens financiers pour cette opération comme il l'a déjà fait en utilisant les fonds dont il dispose au budget ou, le cas échéant, à demander un crédit au Conseil général?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 402 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Béa Cheda (CG) relative aux risques de ruissellement de surface en ville de Fribourg en lien avec la qualité des canalisations communales et privées

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Un nouveau dispositif d'étude de l'Université de Berne, en lien avec une assurance, permet d'évaluer l'impact du changement climatique sur les risques de crues et les dommages potentiels en Suisse, (juin 2025 <https://ggba.swiss/fr/universite-de-berne-devoile-un-outil-pour-evaluer-les-risques-lies-aux-future...>¹). Il complète bien d'autres instruments de la Confédération et des outils aussi concrets pratiques.

¹ C'est une méthodologie standardisée qui est ainsi proposée pour tout le pays

Des résultats publiés montrent les conséquences du ruissellement de surface en cas de fortes pluies dans les communes. Dans le canton de Fribourg, l'étude a déterminé que six bâtiments sur dix sont en danger. En ville de Fribourg, 63% des bâtiments seraient touchés. Les dégâts seraient donc considérables et les coûts consécutifs importants.

Dès lors, plusieurs questions de prévention se posent:

- La Commune a-t-elle dressé un inventaire de ces risques évolutifs d'inondation liés au changement climatique?
- A-t-elle identifié les bâtiments publics et privés qui seraient touchés par des pluies brutales ou des ruissellements de surface intenses?
- Si oui, a-t-elle connecté ces informations au cadastre actuel des canalisations communales et des canalisations privées pour, d'une part déterminer lesquelles sont inadaptées pour faire face au danger et, d'autre part, définir quelles mesures devraient être planifiées, budgétisées et effectuées pour limiter voire éviter ces conséquences néfastes?
- La Ville a-t-elle averti les propriétaires de ces risques afin qu'ils/elles soient également en mesure d'effectuer des travaux préventifs?
- Si non, comment la Ville pense-t-elle assumer sa responsabilité de protection de la population face aux dangers des ruissellements liés au changement climatique?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 403 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) relative à la fin des DDP du Grabensaal, terrains propriété des Capucins

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Quelle est la stratégie communale prévue concernant la fin des DDP du Grabensaal, terrains propriété des Cordeliers?

Les terrains du Grabensaal sont propriété de la congrégation des Cordeliers. Ceux-ci font l'objet de DDP qui arrivent à échéance cette année. La Ville de Fribourg est concernée par diverses parcelles qui ont des fonctions multiples, notamment culturelles et sociales.

- Comment la Ville envisage-t-elle l'avenir de ces zones en lien avec la requalification des rives de la Sarine?
- Quelle est la stratégie et la gestion que la Commune va déployer concernant les terrains actuels, pour lesquels elle dispose d'un DDP? Va-t-elle tenter de les conserver? De les renégocier?
- Si oui, pour quels usages leur donner?
- Quels acteurs pense-t-elle associer à cette réflexion?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Comme vous pouvez vous en douter, je ne vais pas répondre à cette question maintenant, mais ultérieurement.

Je précise d'ores et déjà qu'évidemment la réponse sera une réponse à une question, et non pas un postulat, puisque a priori, il y a certains éléments de la question qui sont à la limite de ce que l'on pourrait demander dans le cadre d'un postulat. Le Conseil communal va se limiter à donner une densité de réponse pour une question et pas comme pour un postulat. En effet, vous le savez, pour un postulat, on a une année pour y répondre alors que pour une question, le délai est beaucoup plus court. On ne pourra donc pas apporter la même "qualité", si j'ose dire, à la réponse.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 404 de M. José Uldry (UDC) relative aux conséquences, en matière de DDP, de la vente du Groupe Nordmann de "La Galerie", du cinéma Arena et du parking souterrain des Grand-Places

Uldry José (UDC). La Liberté de ce jour titre: "Le tout passe en mains vaudoises. Le Groupe Nordmann vend 'La Galerie', son cinéma, et le parking souterrain des Grand-Places. Changement dans le paysage immobilier du centre-ville de Fribourg. Le Groupe Nordmann termine ainsi son désengagement de l'immobilier commercial dans la capitale cantonale et à Villars-sur-Glâne".

Pour rappel, suite au vote du Conseil général du 12 septembre 2022, la Commune a signé un ensemble de contrats avec ce Groupe, prévoyant notamment l'octroi d'un droit de superficie portant jusqu'en 2084.

Le but de ce DDP est de permettre la construction du parking de liaison reliant le parking Manor à la Route-Neuve, ceci afin de déplacer en sous-sol les places de parcs actuellement en surface. C'est une condition sine qua non à la fermeture de l'avenue de la gare.

Vu que le Groupe Nordmann vend les parkings et les cinémas (avec le DDP sur les terrains/sous-sols appartenant à la Ville), nous pouvons partir du principe qu'il vend le bâtiment grevé du DDP.

Nos questions:

- Le Groupe Nordmann doit-il obtenir l'accord de la Ville pour céder le DDP (cf. notamment, les page 37 ss du message n° 20 du 5 juillet 2022)?
- Si la Ville se retrouve avec un nouveau propriétaire du parking des Grand-Places, quelles seront précisément les conséquences qui en découleront sur le parking de liaison?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Comme communiqué, le nouveau groupe rachète tel quel le DDP, ce qui a comme conséquence que l'entier des droits et obligations passe auprès de l'acquéreur. Sous l'angle de cette pure opération de transaction immobilière, rien ne se modifie à la situation

actuelle en ce qui concerne le parking de liaison. Par contre, évidemment, le Conseil communal n'est pas dans la tête des différentes parties qui gravitent autour du projet de construction de parking de liaison, respectivement des procédures judiciaires qui gravitent là aussi autour. Aussi, il n'a pas connaissance de la conséquence de cette transaction à ce niveau-là. D'un point de vue purement juridique, rien ne change, puisque les acquéreurs reprennent tel quel le DDP avec tous les droits et obligations. Par contre, en ce qui concerne l'attitude derrière, évidemment le Conseil communal ne peut pas répondre à cette question.

Uldry José (UDC). Je suis satisfait de la réponse. Si j'ai bien compris, la Ville ne peut pas s'opposer à la cession de ce DDP. C'est un tout qui va passer au nouvel acquéreur?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. La Ville ne peut pas bloquer une opération entre deux privés. Par contre, vous vous souvenez peut-être que la Commune a un droit de préemption chaque fois qu'il y a un transfert de propriété. Ce droit, comme l'a dit mon collègue, est légal. Il est donc immuable. On le conserve si le nouveau propriétaire cède à son tour cet ensemble de biens immobiliers. Le Conseil communal a été saisi d'un rapport et il a décidé de ne pas activer son droit de préemption pour cette fois, mais il se réserve évidemment le droit de le faire ultérieurement. Il n'y a donc pas d'opposition possible.

Uldry José (UDC). Je suis satisfait du complément.

- n° 405 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative aux mesures de réduction du trafic motorisé individuel dans les rues de quartier au Schoenberg

Vonlanthen Marc (PS). Une étude au niveau du Schoenberg est actuellement en cours et, selon le planning, elle devrait être terminée pour l'été 2026. J'ai les questions suivantes:

- Peut-on considérer que tous les investissements, pourtant réclamés depuis des années et dont le besoin a été reconnu de manière plus ou moins explicite, sont différés jusqu'à ce que les résultats de l'étude soient connus?
- Le planning de l'étude est-il jusqu'ici tenu et peut-on attendre les résultats dans les délais?
- Une fois les résultats de l'étude connus, combien de temps encore faudra-t-il attendre pour que les investissements ressortant de l'étude soient lancés?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Effectivement, cette étude est en cours. Par contre, elle n'a aucun lien direct avec les différents investissements prévus ou déjà prévus par le passé. Si on prend pour exemple le projet qui avait été mis à l'enquête publique au printemps de cette année visant à perméabiliser une partie du parking de la Heitera, il a été mis au concours, mais il est actuellement bloqué. On n'a pas encore pu le réaliser en raison des oppositions. La procédure de levée des oppositions est actuellement en cours. C'est la raison qui fait que le projet n'a pas pu avancer, mais en aucun cas l'étude qui est en cours. Concernant le planning, je passe la parole à mon collègue directeur de la Mobilité.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Ce que l'on peut dire aussi, c'est que le Conseil communal, dans sa vision du 30 km/h, qui date de 2016, et qui visait à l'assainissement au bruit, a intégré dans sa vision également le quartier du Schoenberg. Oui, c'est vrai aussi que peu d'axes étaient concernés par le bruit au quartier du Schoenberg, car ce quartier était assez récent. La distance des immeubles par rapport à la route faisait que les valeurs limites d'émissions étaient respectées. Comme le Conseil communal n'a pas la compétence pour imposer des réductions de vitesse et qu'il fallait passer par le Canton, et comme la demande portait sur des dépassements des valeurs limites, il est probable que, dans la mesure où beaucoup d'axes du Schoenberg ne dépassaient pas ces valeurs, nous aurions reçu une fin de non-recevoir de la part du Canton.

Néanmoins, le Conseil communal a intégré ce qu'il a pu, ainsi que d'autres axes du quartier du Schoenberg, parce qu'il est conscient que le bruit n'est pas le seul facteur qui justifie de pacifier les vitesses. Il y a aussi la sécurité, notamment sur le chemin de l'école, la qualité de vie, etc. Dans les projets, le Conseil communal, notamment par son Service de la mobilité, est en train d'installer une petite zone de rencontre au chemin du Schoenberg. Ce projet a été annoncé dans la Feuille officielle du 31 octobre 2025, avec une mise en service prévue début 2026.

Il a également validé, à l'impasse de la Forêt, toujours au Schoenberg, une petite zone 30 qui a été validée par le Service des ponts et chaussées, avec une publication dans la Feuille officielle prévue pour la fin de l'année et, si tout va bien, avec un début du chantier en 2026. A Joseph-Chaley, entre Monseigneur-Besson et Saint-Barthélemy, sur l'appui du Canton, le Conseil communal va limiter ce secteur à 30 km/h. Et puis il va y avoir la construction de trottoirs et d'arrêts de bus en respect cette fois-ci des normes liées aux personnes handicapées. Il y aura une adaptation de l'éclairage, de la végétation. Cette procédure est terminée et les travaux sont prévus janvier 2026. A la route des Acacias, il y a eu des petits compléments à la zone de rencontre qui ont été réalisés et qui sont terminés.

En lien avec le compartimentage et la sécurité sur le chemin de l'école, le Conseil communal a décidé l'introduction à la route de la Heitera d'un projet visant à sécuriser le carrefour Mon-Repos. Il a été publié, il y a des procédures. A présent, on attend le résultat et l'issue de ces procédures qui sont encore pendantes. Il y a encore un élément qu'il va falloir coordonner, c'est la réalisation du chauffage à distance dans ce secteur. A partir du moment où le chauffage à distance et ces travaux auront été terminés et on l'espère les procédures auront abouti à des issues qui permettent de réaliser ces éléments, ce projet de compartimentage, qui comprend également une amélioration pour la mobilité douce, sera réalisé à cet endroit.

Il y a encore d'autres petites mesures, comme la construction d'un escalier entre la route Mon-Repos et la route du Riedlé, avec les travaux qui sont en cours. Il y a une planification et création de trottoirs traversants le long de Saint-Barthélemy et début Joseph-Chaley. Vous savez toutes et tous ce qu'est un trottoir traversant. Vous avez vu cela au journal télévisé, notamment avec le Botzet. Il y avait de très belles images. Et puis, il y a l'adaptation de la régulation lumineuse des feux aux Vieux-Chênes. Pour ce qui est de Musy, c'est un projet d'aménagement qui nécessitera probablement encore de la part du Conseil communal des réflexions qui ne sont pas encore mûres à ce stade.

Vonlanthen Marc (PS). Parmi la longue liste des mesures qui ont été annoncées jusqu'à maintenant, j'aimerais quand même signaler que certaines se résument à des coups de peinture au sol. Elles ne changent pas fondamentalement la situation. C'est en 2016 que la première question a été posée pour le compartimentage de la route de la Heitera, cela fait dix ans. J'espère qu'au début janvier, cette route sera effectivement compartimentée.

F. Autres interventions

La présidente. Y a t-il d'autres interventions d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 de notre règlement?

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je me permets d'intervenir ce soir parce que j'ai constaté une dérive dans le processus de prise de parole au nom des personnes qui sont absentes de nos débats. Lorsque l'on a commencé la législature, c'était uniquement pour des personnes qui n'étaient plus présentes dans cette législature, pour répondre à des questions qu'elles avaient déposées. Au fur et à mesure, il y a comme une espèce de glissement qui s'est fait, autorisant cette pratique dans toutes sortes de situations. Cela m'avait particulièrement choquée au mois de septembre, après une séance éprouvante. On est brimés dans nos débats alors que l'on se mobilise, on priorise cet engagement, et des personnes qui ne sont pas là utilisent le temps de parole d'élu·e·s qui pourraient être présent·e·s et contribuer à notre débat. Je sais, pour l'avoir expérimenté comme tout le monde, que l'on ne peut pas toujours être là. Cependant, je ne vois absolument pas l'urgence de faire poser des questions, et encore moins à des collègues. Cela peut tout à fait attendre une prochaine séance. L'absurdité a été atteinte hier, lorsque l'on a commencé un débat intéressant sur un objet qui avait été déposé. En raison de certains abus, malheureusement les règles sont appliquées avec peu de latitude. Toujours est-il que pour l'objet qui a suivi, deux personnes ont pris la parole au nom de deux personnes qui n'étaient pas présentes. Il y a donc eu un débat entre absents qui s'est fait et je trouve que c'est regrettable. J'espère que le Bureau pourra en discuter lors de sa prochaine séance. J'en appelle chacun à sa responsabilité d'élu·e et au Bureau à des règles très claires sur la question.

La présidente. Je vous informe que cette question a effectivement été soulevée par un membre du Bureau et qu'elle devrait être ajoutée à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances.

Jordan Samuel (PS). Notre assemblée a réservé ce soir un accueil bienveillant à la résolution demandant d'accueillir les enfants blessés de Gaza. Pour la petite histoire, la détermination humaniste de notre législatif a une résonance particulière en ce 4 novembre 2025. En effet, la Ville de Fribourg a inauguré aujourd'hui la place Barbe-Schinner. Née à Fribourg en 1746, Barbe Schinner a été une précurseuse de l'action humanitaire bien avant Henri Dunant. Sage-femme de profession, elle a consacré sa vie aux blessés de guerre, sans distinction d'origine ou de camp. Elle s'est distinguée en soignant à Fribourg des soldats autrichiens, russes et français. Son action désintéressée lui a valu la reconnaissance de ses contemporains et des autorités étrangères, notamment de l'archiduc Charles d'Autriche, a pu-t-on lire dans le communiqué de presse du Conseil communal. A bon entendeur!

Rugo Claudio (PA). Hier, je n'ai pas pu m'exprimer une deuxième fois. Je propose que vous débattiez au Bureau de la possibilité de prendre plusieurs fois la parole sur un même sujet. Au niveau du droit coutumier, dès le moment où on l'a fait précédemment, cela devrait être en continu. Là, vous avez instauré hier une nouvelle règle. D'ailleurs, ma deuxième prise de parole avait pour but d'annoncer qu'un recours a été déposé pour les commissions, étant donné que le 22 septembre, il y a eu une nouvelle décision. Il y a un recours qui annonce le taux d'absentéisme énorme et qui confirme vos dires, Mme I. Sob. Vous m'avez pointé du regard tout à l'heure, sans dire mon nom. C'est pour ça que je voulais dire qu'un recours avait été déposé et pour lequel je devrai compléter des éléments. Je l'ai compris comme ça à la lecture. Je l'ai relu ce matin et c'est vraiment un langage alambiqué de la Préfecture pour couvrir des faits qui n'ont pas lieu d'être, parce que donner une place aux commissions alors qu'il y a plein de gens qui n'y vont pas. Je ne demande pas une deuxième place ici au Conseil général, il faudrait un vote, il faudrait une élection, mais par contre, au niveau des commissions, celles et ceux qui ont des commissions, allez-y.

La présidente. Puisque cette question de redonner la parole plusieurs fois ou non a soulevé des réactions, nous en parlerons. Je propose au Bureau d'en parler également demain.

La séance est levée à 22.13 heures.

Fribourg, le 24 novembre 2025
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

